

COPIA II
la toute nouvelle
et moderne
machine
à copier



olivetti underwood



Vol. XLI No 52
Lundi 22 décembre 1969

LES AFFAIRES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
635, EST HENRI-BOURASSA MONTREAL 357

BIBLIOTHÈQUE DE
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCE
DEC 22 1969

51-68/1-70/34/11 40550
ÉCOLE DES H.E.C.,
Bibliothèque,
535, avenue Viger,
MONTREAL 132, P.Q.

Réglementations similaires pour les fonds mutuels et les contrats de placement

La réglementation des contrats de placement et de leur vente au public doit ressembler sous bien des rapports à celles des fonds mutuels, même si jusqu'ici leurs régimes ont été différents. C'est là la conclusion du Comité canadien des fonds mutuels et des contrats de placement qui consacre une partie de son rapport à ce titre de créance que vendent au public environ sept compagnies au Canada.

Tous les vendeurs de contrats de placement font aussi le commerce des fonds mutuels. On compte au Canada environ 275,000 contrats de placement en vigueur, dont 225,000 à peu près sont à paiements échelonnés. Ils représentent globalement la somme de \$1,300,000,000 y compris la part non payée des contrats à tempérament. Les réserves des compagnies à leur égard s'élèvent à environ \$400,000,000.

Après avoir étudié de façon approfondie les contrats à tempérament, le Comité constate que le détenteur qui résilie son contrat avant l'échéance touche un taux de rendement qui peut être sensiblement inférieur à celui qui est promis à l'échéance. Ce dernier d'ailleurs est lui-même relativement bas.

(Suite à la page 5)

L'or toujours en perte de vitesse

par Michel J. Roesler

Un spécialiste écrivait récemment: "La revalorisation du métal (l'or) est exclue, sans doute, pour des années..."

Le cours de l'or sur le marché libre a rejoint la semaine dernière celui du marché officiel, soit \$35 l'once.

Ce métal qui durant des millénaires a servi de moyens de transaction au monde entier, est-il en train de perdre ce rôle capital?

Les événements des trois dernières années sembleraient devoir confirmer ce diagnostic.

L'offensive a commencé à la suite de la politique monétaire de la France du général de Gaulle. Farouche défenseur de l'or, le gouvernement français d'alors échan-

geait ses devises en dollars contre son équivalence en précieux métal. Au fur et à mesure que les coffres de la Banque de France se remplissaient, les réserves de Fort Knox diminuaient. Des bateaux chargés de lingots d'or quittaient les États-Unis pour la France.

Deux thèses se sont alors affrontées. L'or était-il comme la tradition le voulait, la meilleure garantie d'une monnaie ou bien était-ce le potentiel économique qui présentait la couverture la plus réaliste?

On en était à ces discussions quand, au mois de novembre 1967, la livre sterling, bien malade, fut dévaluée. Nombre de Britanniques crièrent au scandale et accusè-

rent la France et ses ambitions dorées d'être l'artisan de ce malheur national.

Quoi qu'il en soit, consécutivement à cette dévaluation qui atteignait le dollar, les États-Unis réagirent vivement et le 17 mars 1968, fut créé, sur instigation américaine, un double marché de l'or.

Freiner la spéculation

Le premier marché, officiel, réservé aux Banques centrales fixait le cours de l'or à 35 dollars l'once, le second, libre, était abandonné aux fluctuations de l'offre et de la demande.

Par ce moyen, les Américains freinaient les spéculations et obligeaient les Sud-Africains, principaux producteurs occidentaux de ce métal à se débarrasser de leur or sur le marché libre ce qui aurait dû faire tomber les cours.

En fait, l'effondrement attendu n'a pas eu lieu parce que les Sud-Africains ont compris la manoeuvre et ont préféré stocker leur or au lieu de l'écouler. Ils pensaient qu'en agissant ainsi, ils arriveraient à maintenir les prix. L'espoir des Sud-Africains grandit lorsqu'au printemps 1969, trois banques suisses décidèrent d'unir leurs efforts pour créer un marché de l'or à Zurich mais les événements de l'été devaient servir les plans des promoteurs du double marché, c'est-à-dire les Américains. En effet la dévaluation du franc, la réévaluation du mark allemand et l'adoption des D.T.S. (droits de tirages spéciaux) en assainissant les monnaies occidentales donnaient aux spéculateurs plus confiance aux monnaies qu'au stockage de lingots dans des coffres de banques.

Il devenait plus profitable de vendre cet or et d'acheter des valeurs sûres comme des eurodollars par exemple.

(Suite à la page 13)

Budget supplémentaire de \$112.4 millions

par Laurier D. Cloutier

Le budget net total du gouvernement du Québec s'élève maintenant à \$3,343 milliards depuis l'adoption d'un budget supplémentaire de 112.4 millions.

Le ministre des Finances, M. Mario Beaulieu, sera-t-il obligé de hausser les taxes... avant les élections générales? Le ministre ne nie pas catégoriquement une telle éventualité. Il affirme toutefois que, probablement, il ne sera pas acculé à une telle décision. Tous les contribuables peuvent être assurés que le gouvernement fera des pieds et des mains pour éviter une hausse de taxes avant les élections. Il préférerait sans doute avancer le scrutin de quelques mois plutôt que d'imposer de nouveau la population la plus taxée du Canada.

Comment M. Beaulieu trouvera-t-il alors les fonds indispensables au budget supplémentaire? D'abord, \$50 millions de "crédits périmés" seront récupérés; ensuite, les ministères sont invités à com-

primer davantage leurs dépenses; troisièmement, les revenus ordinaires du Québec et les paiements de péréquation venant du fédéral dépasseraient légèrement les prévisions; enfin, le programme d'emprunts du gouvernement pourrait être augmenté de \$20 millions.

Le chef de l'opposition officielle et le chef du Parti Québécois ont qualifié la situation financière "d'extrêmement grave". "Il va falloir que le ministre nous donne des explications, ajoutait M. Le Sage; ça va être assez dur, lundi, lorsqu'il nous dira comment il pourra faire pour obtenir un surplus au compte ordinaire. S'il y a un déficit au compte ordinaire, le crédit de la province, qui est déjà presque à rien, tombera sous zéro".

"Le gouvernement en est arrivé, selon M. Lévesque, à rompre avec une des exigences les plus rigides des marchés financiers à l'endroit des États provinciaux: celle de couvrir au moins leurs dépenses courantes avec leurs revenus courants".

Information au crible

Télémedia demande la permission d'acquérir la station CKCH

MONTREAL — Télémedia (Québec) Limitée, société nouvellement constituée par M. Philippe de Gaspé Beaubien, a demandé au Conseil de la Radio-Télévision canadienne la permission d'acquérir la station de radio CKCH, de Hull-Ottawa.

En onde depuis juin 1933, CKCH-AM est la plus ancienne station de radio de langue française dans la région Ottawa-Hull. Elle diffuse 24 heures par jour avec une puissance de 5,000 watts sur la fréquence de 970 kilocycles. Le 1er janvier 1970, CKCH ouvrira une station FM, pourvue d'un émetteur de 74,000 watts, qui sera la première station FM de langue française dans la région.

Le marché que dessert CKCH est le troisième en importance au Québec. Il compte plus d'un demi-million d'auditeurs de langue française.

La station CKCH est présentement la propriété de la Compagnie de Radiodiffusion CKCH de Hull Limitée, filiale du Syndicat d'Oeuvres Sociales Limitée, propriétaire du journal "Le Droit" d'Ottawa.

Permis d'exploration du sous-sol marin

OTTAWA — Le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources a donné suite, au cours du mois de novembre, à cinq demandes de permis pour l'exploration sous-marine de pétrole et de gaz sur une superficie de 174,693 acres au large de la côte du Labrador.

Trois de ces demandes provenaient de J. François Lemieux, d'Ottawa, et concernaient 110,360 acres. Les deux autres provenaient de la société High Country Minerals Ltd., de Calgary.

Le gouvernement a en tout délivré 5,673 permis d'exploration, représentant 400,529,010 acres au large du plateau continental du Canada sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, ainsi que dans la baie et le détroit d'Hudson.

Rencontre Québec-Maritimes

MONTREAL — "L'Est du Canada regarde l'avenir", tel sera le thème général d'une rencontre qui aura lieu à Québec le 6 février prochain et qui groupera des représentants des Chambres de Commerce du Québec et des Maritimes.

Le président de la Chambre de Commerce de la province de Québec, M. Claude Genest de Sherbrooke, précise qu'à l'intérieur du thème général mentionné ci-dessus, on traitera plus particulièrement des problèmes de transports entre ces deux régions du pays.

Il s'agira de la première rencontre du genre entre les représentants de ces deux organismes. M. W.J. Hancox de Charlottetown, président de la Chambre de Commerce des Maritimes, dirigera la délégation des provinces de l'Atlantique.

Ce genre de réunions avec des groupes des autres provinces du Canada est au programme de la Chambre provinciale du Québec depuis quelques années. Elles ont pour but de faire se rencontrer et se mieux connaître les administrateurs du mouvement Chambre de Commerce des diverses régions du pays et d'établir entre eux un dialogue direct sur des questions d'intérêt commun.

En six ans, 606 firmes canadiennes sont devenues la propriété d'intérêts étrangers

En réponse à une question de M. Marc Saltsman, porte-parole financier du Nouveau parti démocratique, M. Ron Basford, ministre des Sociétés et de la Consommation, a déclaré aux Communes que depuis six ans, soit depuis 1963, 606 firmes canadiennes tombant sous la juridiction des enquêtes sur les monopoles sont devenues des propriétés d'intérêts étrangers.

C'est 1968 qui détient le record de ces transactions avec 155 entreprises canadiennes passées sous contrôle étranger. Le total pour l'année 1969 est de 102.

Souveraineté du Canada sur les eaux de l'Arctique

C'est ce que recommande un comité des Connues au gouvernement canadien. Le rapport de ce comité insiste sur la nécessité pour le Canada d'imposer sa souveraineté sur l'Arctique à cause du trafic maritime qui est appelé à s'y développer en raison des découvertes pétrolières.

"Il est important, recommande le comité, que les navires de surface et sous-marins qui traversent l'archipel de l'Arctique canadien soient soumis au contrôle et aux règlements souverains au Canada." M. Pierre Elliot-Trudeau a déclaré qu'il présenterait un projet de Loi concernant l'Arctique canadien au début de l'année à venir.

**POUR NOËL...
OFFREZ
UN CADEAU ORIGINAL:**
Abonnez vos collègues, clients
et amis au journal



**Le seul
hebdomadaire
financier,
industriel
et commercial
de langue française
au Canada**

Cette année, offrez à vos amis un cadeau original et utile. Faites-leur plaisir, offrez-leur un abonnement au journal LES AFFAIRES.

Plus de 45.000 * hommes d'affaires reçoivent, chaque lundi, les plus récentes nouvelles économiques, industrielles et financières nécessaires à leurs connaissances du milieu dans lequel ils évoluent.

Nul doute qu'ils apprécieront votre geste, puisque LES AFFAIRES leur communiquera, durant 52 semaines, une source inépuisable de renseignements, nouvelles, analyses et commentaires portant exclusivement sur des sujets économiques, financiers, industriels et commerciaux... sans compter les fluctuations hebdomadaires aux Bourses de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Winnipeg, ainsi que les cours des valeurs canadiennes inscrites à la Bourse de New-York, les cours des principaux Fonds Mutuels, le marché des Obligations et les fluctuations des Valeurs Hors-Listes.

* Avec 21.522 abonnés (ABC, édition du 30 juin 1969), et 2.1 lecteurs par exemplaire, (Etude réalisée par Canadian Facts Co. Ltd.), LES AFFAIRES s'adresse à plus de 45.000 lecteurs.

Publications Les Affaires Inc.
635 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.

Veuillez expédier LES AFFAIRES pour un an, en cadeau à:

Nom.....

Adresse.....

Ville..... Prov.....

La carte que nous joindrons devrait se lire comme suit:

☐ paiement inclus ☐ me facturer

Votre nom.....

Adresse.....

Ville..... Prov.....

(Si vous désirez offrir LES AFFAIRES en cadeau à plus de personnes, nous vous invitons à joindre cette liste de noms au présent coupon).

Bill 24: Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux

La loi #24 a été sanctionnée par l'Assemblée nationale. Elle établit l'établissement d'heures-cadres d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux dans toutes les municipalités du Québec.

Elle entrera en vigueur le 1er janvier 1970. Nous reproduisons, ci-après, le texte de cette importante loi à l'intention de nos lecteurs qu'elle intéresse.

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

1. Dans la présente loi, les mots "établissement commercial" signifient tout établissement ou autre endroit où des denrées ou marchandises sont vendues ou offertes en vente au détail au Québec.

2. Aucun client ne doit être admis dans un établissement commercial les jours ou parties de jour suivants:

- a) le 1er janvier;
- b) le 2 janvier, avant 1 heure de l'après-midi;
- c) le lendemain du jour de Pâques;
- d) le 24 juin, ou le 25 juin si le 24 tombe un dimanche;
- e) le 1er juillet, ou le 2 juillet si le 1er tombe un dimanche;
- f) le premier lundi de septembre;
- g) le deuxième lundi d'octobre;
- h) le 25 décembre;
- i) le 26 décembre, avant 1 heure de l'après-midi;
- j) tout autre jour déterminé par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil.

3. Aucun client ne doit être admis dans un établissement commercial avant 8 heures et demie de l'avant-midi du lundi au samedi inclusivement, ni après 6 heures du soir les lundi, mardi, mercredi, 9 heures du soir les jeudi et vendredi et 5 heures de l'après-midi le samedi.

Toutefois l'heure au-delà de laquelle un client ne peut être ainsi admis est 9 heures du soir au cours de la période du 11 au 23 décembre inclusivement et 6 heures du soir les 24 et 31 décembre.

4. Un client ne doit pas être toléré dans un établissement commercial plus de trente minutes après l'heure au-delà de laquelle il est interdit d'y admettre des clients en vertu de l'article 3.

5. La présente loi ne s'applique pas à un établissement commercial ni à une partie distincte et cloisonnée d'un établissement commercial dont l'activité exclusive est la vente:

- a) de journaux ou de périodiques;
- b) de tabac ou des objets requis pour l'usage du tabac;
- c) de repas;
- d) de denrées pour consommation sur place;
- e) de pâtisseries ou de confiseries;
- f) de produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- g) d'essence, d'huile à moteur ou d'huile à chauffage;
- h) d'automobiles, de remorques ou d'embarcations;
- i) de machinerie agricole;
- j) de fleurs.

Elle ne s'applique pas aux établissements commerciaux ni aux parties distinctes et cloisonnées de tels établissements dont l'activité principale est la vente de journaux, périodiques, tabac ou objets requis pour son usage, repas, denrées pour consommation sur place, pâtisseries, confiseries ou produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires, pourvu qu'il ne s'y vende en outre que des produits alimentaires ou menus articles.

Elle ne s'applique pas non plus dont l'activité principale est la vente au détail de denrées et dont le fonctionnement est assuré, du début à la fin d'une journée de 24 heures, par un effectif total d'au plus trois personnes comprenant patrons et employés; toutefois, ce commerce ne devra pas faire partie d'un plus grand nombre d'établissements commerciaux liés les uns aux autres en association.

Elle ne s'applique pas également aux établissements commerciaux de la Régie des alcools du Québec.

Elle ne vise pas non plus les établissements situés dans des endroits déclarés touristiques par règlement du lieutenant-gouverneur en conseil pour les fins de la présente loi; tout tel règlement peut indiquer les périodes de l'année au cours desquelles il a effet et les catégories d'établissements auxquelles il s'applique.

6. La présente loi ne s'applique pas non plus aux établissements ni aux parties distinctes et cloison-

nées d'établissements où des denrées ou marchandises ne sont vendues que comme accessoires de services rendus en exécution d'un contrat de louage. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement, déterminer les cas dans lesquels une vente de denrées ou marchandises peut être considérée comme l'accessoire de services ainsi rendus. Lorsqu'un tel règlement est adopté, seules les catégories de vente qui y sont prévues sont exemptées de l'application de la présente loi.

7. Tout règlement adopté en vertu des articles 5 ou 6 entre en vigueur à la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec ou à toute autre date ultérieure qui y est prévue.

8. Toute personne qui est propriétaire, locataire ou gérant d'un établissement commercial et qui y admet un client ou tolère sa présence contrairement aux dispositions de la présente loi, commet une infraction et est passible, sur

(Suite à la page 12)

CARTES D'AFFAIRES

W. H. PERRON & CIE Ltée
515 BOUL. LABELLE, L'ABORD A PLOUFFE, P.Q. (Montréal 40) TEL. MU. 1-1615

SOUFFLEUSES et CHARRUES à NEIGE
La SOUFFLEUSE à neige GRAVELLY 26" moteur 6.6 c.v., démarreur électrique, ENLEVE TOUTES NEIGES, mouillée, foulée, sèche, poudreuse, et la SOUFFLE à distance.
La CHARRUE à neige GRAVELLY 48" est IDEALE pour nettoyer les CHEMINS D'ENTRÉES, PATINOIRES, etc.
Le puissant tracteur GRAVELLY avec un CHOIX de 30 accessoires différents, est UTILE à l'année pour TRAVAUX de toutes sortes. CATALOGUE descriptif GRAVELLY et liste de prix GRATUITS, aussi notre CATALOGUE général de SEMENCES, PLANTES, ACCESSOIRES de jardin.

Interdesign
andré vilder /
patrick danan: designers industriels

décoration d'intérieur
planification de magasins
agencement de bureaux
graphisme - maquettes
1405 rue Peel, suite 211
Montréal Tél.: 842-6345

J. LEVASSEUR Inc.
IMMEUBLE
635 est, boul. HENRI-BOURASSA, Montréal Tél.: 381-7788

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
MONTRÉAL • QUÉBEC • RIMOUSKI
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 — 861-5741

LES CHARPENTES D'ACIER
LESCO
STRUCTURAL STEEL
10715, rue Jean-Meurier • Montréal-Nord • Tél.: 325-1220

TOUCHE ROSS & CIE
COMPTABLES AGRÉÉS
Halifax, Saint John, Québec
Montréal, Ottawa, Toronto
Hamilton, Kitchener, London
Winnipeg, Regina, Saskatoon
North Battleford, Calgary
Edmonton, Vancouver, Victoria
et à Nassau et Freeport, Bahamas

Au fil des jours

• Le gouvernement du Québec n'a pas l'intention, pour l'instant, d'exploiter des casinos et des maisons de jeu ni d'accorder des permis à l'entreprise privée même si le bill 86 le permet.

• Assisterons-nous aux derniers "messages publicitaires" des compagnies de cigarettes? C'est ce qu'un comité des Communes a recommandé au gouvernement fédéral.

• Le directeur Gilbert de la police de Montréal annonce sa retraite. Il sera remplacé par M. Marcel Saint-Aubin.

• Dans son dernier rapport, la commission "B-B" propose le français comme langue de travail au Québec et recommande la création d'unités francophones dans la fonction publique fédérale. M. Stanfield qualifie ces unités de "ghettos linguistiques", d'atteintes sérieuses à l'idéal d'un bilinguisme effectif. M. Trudeau ne s'est pas encore prononcé.

• Un accord de coopération et d'échanges a été signé entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. Il touche les communications, l'information, l'éducation et la culture.

• Les communautés urbaines seront-elles le "cadeau" de Noël du ministre Lussier?

• Il n'y a pas eu de négociations d'Addis-Abéba entre le Nigéria et le Biafra. Le général Gowon a commenté ainsi cet échec: les forces fédérales seront forcées de trouver une solution militaire à la guerre civile.

• Après sa tournée vietnamienne, M. Cyrus Eaton aurait d'importantes recommandations à faire au président Nixon.

• La Chambre des Représentants vote, à Washington, un budget militaire de \$69.6 milliards.

• Abolition définitive de la peine de mort en Grande-Bretagne.

• Le général Torrijos mate le dernier coup d'Etat — avorté — au Panama.

• Le budget militaire 1970 de l'URSS ne représentera que 12.4% des dépenses de l'Etat contre 13.5% en 1969. Il augmentera tout de même de 200 millions de roubles.

• Le vent tourne contre la mafia au New Jersey.

• 50,000 "marines" seront retirés du Vietnam d'ici la mi-avril.

• L'Hydro-Québec augmentera ses tarifs de 10%.

• Une certaine tension se manifeste ouvertement entre Israël et les Etats-Unis au sujet de la concertation des "4 Grands" dans le conflit du Moyen-Orient.

• Le président Pompidou se demande, lors de son bilan, si la Grande-Bretagne désire vraiment entrer dans le Marché commun.

• **Erratum:** Le député Maltais (libéral) a des problèmes: la Cour annule son élection et il est poursuivi pour fraude devant les tribunaux.

• Joyeux Noël.

La population et l'alimentation du globe préoccupent les hommes d'affaires

Par Amedeo Gatti
président de Techniquébec Ltée

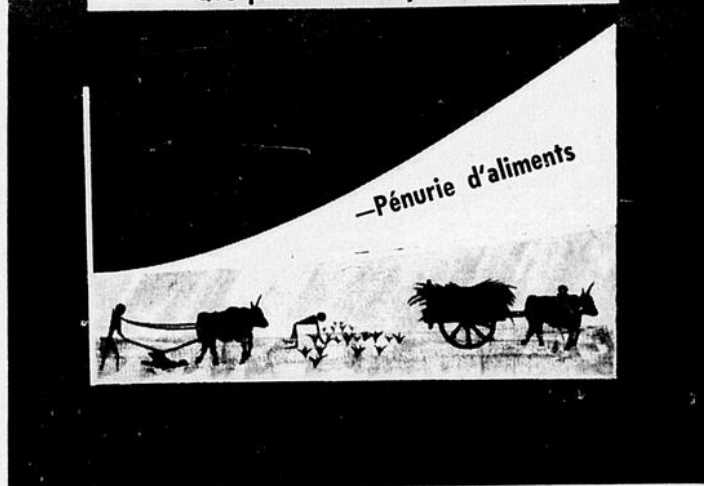
Des hommes d'Etat de différents pays, des experts faisant partie de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des citoyens responsables de tout âge, ont manifesté leur préoccupation à propos des deux problèmes majeurs auxquels doit faire face maintenant le genre humain. Ces deux problèmes sont celui des prévisions dramatiques en ce qui concerne l'augmentation de la population et celui de l'alimentation conséquente.

Malgré les rapports rédigés par les experts en la matière, l'attitude du public en général et des hommes d'affaires ayant le contrôle de sociétés qui seraient en me-

déclarations en ce qui concerne l'intention du Canada de réserver une partie importante de nos ressources afin de venir en aide aux moins fortunés. Ces attitudes sont probablement le réflexe de l'esprit canadien.

Une nouvelle société vient d'être incorporée à Montréal dans le but d'apporter une contribution à la résolution de quelques-uns de ces problèmes basiliens. Un groupe de Canadiens et d'Américains, provenant de différents milieux d'affaires ont décidé d'agir à ce propos et ils ont formé une équipe d'experts qu'ils jugent être en mesure de contribuer d'une façon valable pour la résolution des problèmes susdits.

—Que pouvons-nous y faire?



sure, vu leurs moyens techniques, d'alléger ces problèmes, a été apathique ou, au mieux, celle d'un intérêt temporaire.

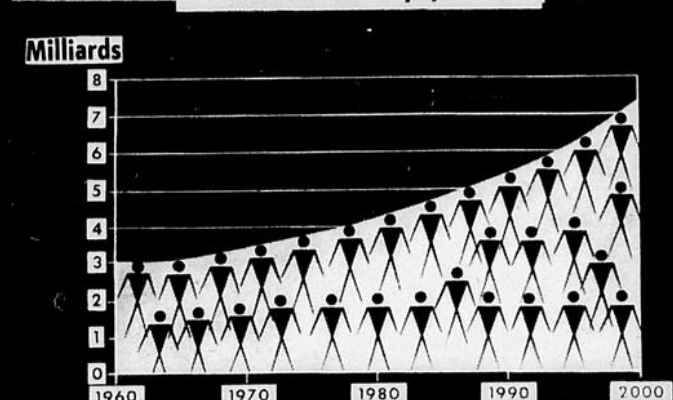
Le Canada a toujours été parmi les nations les plus profondément intéressées aux conditions des peuples les moins favorisés dans les pays sous-développés. L'ancien Premier Ministre du Canada, M. Lester B. Pearson est mieux connu pour son récent "Pearson Report" et les contributions pour l'aide aux peuples sous-développés que pour sa charge de Premier Ministre du Canada. Tout récemment, le Premier Ministre Trudeau a fait des

Le nom de cette société est "World-Wide Natural Resources Management Co. Ltd." Ses efforts seront dirigés dans le domaine de l'agriculture, des forêts et de l'anti-pollution. L'emploi d'avions est prévu dans plusieurs parties du globe.

M. Curtis Fincham a été nommé Président de la société. M. Fincham a passé la majeure partie de sa vie dans l'aviation militaire.

En outre, ayant été, avant sa nouvelle nomination, Vice-Président "marketing" de CANADAIR LTD., il a vu comment les avions pouvaient être employés dans d'autres do-

—Croissance de la population



maines, pendant des études concernant de nouvelles applications pour l'appareil amphibie de Canadair, le CL 215.

Le Président du Conseil d'administration est M. Francis S. McMICHAEL qui, pendant la deuxième guerre mondiale, a été officier de renseignement dans l'armée des Etats-Unis. Il a été Vice-Président de la MELLOW BANK à Pittsburgh, avant sa retraite anticipée l'année dernière.

Les deux Vice-Présidents sont: MM. Armand Boisclair, Président et propriétaire de Westhill Industries à Montréal et Amedeo Gatti, Président de Techniquébec Ltée. Le Secrétaire est M. Charles A. Phelan, un avocat de Montréal et associé de la Compagnie Martineau, Walker, Allison, Beaulieu, Phelan and McKell.

Natural Resources Management Co. dispose d'un bon nombre de personnes compétentes en mesure d'accomplir des études de réalisation et de direction dans les domaines de l'économie, de l'agriculture, des forêts aussi bien que dans l'emploi d'avions.

L'Afrique francophone est le premier endroit où la société compte opérer car c'est précisément là qu'on estime où il y a un besoin urgent d'augmenter la production de l'agriculture.

Des études poussées ont été faites déjà afin de savoir comment procéder pour corriger l'immense manque d'aliments (de nourriture) dans les pays du sud-est asiatique. Naturellement il y a beaucoup à faire et l'on doit agir rapidement. Lorsque l'on se rend compte que, d'après les experts des Nations-Unies, la population mondiale doublera d'ici la fin de ce siècle — pas plus que 30 ans — le temps devient un point critique.

M. Fincham et ses associés déclarent n'avoir aucun problème en ce qui concerne les avions et l'équipement nécessaire pour entrer en opération. Ils espèrent que les programmes de Canadian International Development Agency et autres mesures conçues pour venir en aide aux pays sous-développés, offriront les opportunités (moyens) pour faire face aux problèmes sur des bases directes et pratiques.

Le groupe admet que présentement, il n'est pas en mesure d'offrir aucune solution en ce qui concerne l'augmentation de la population, mais la science moderne ne croit pas qu'il puisse exister un problème ne pouvant être résolu si l'on a à sa disposition les moyens financiers et les talents adéquats.

Réglementation...

(Suite à la page 1)

Pour résoudre ce problème et tous ceux que posent les contrats de placement, le Comité propose que l'on fasse surtout jouer la concurrence, appuyée par la publicité et l'éducation du public.

Il propose aussi certains contrôles pour que le détenteur qui se retire avant échéance ne perde pas tout le profit de son investissement.

Cela tranche avec le genre de règlements actuellement en vigueur au Canada pour la plupart des titres de créance, aussi bien les contrats de placement que les polices d'assurance sur la vie et les certificats de placement des compagnies de fiducie. En général, l'accent est surtout mis sur la nécessité de réserves pour assurer la solvabilité des compagnies.

Le Comité reconnaît l'importance des réserves et propose qu'elles restent obligatoires pour les compagnies qui vendent des contrats de placement. L'exigence de la publicité s'ajouterait à celle de la solvabilité; elle ne la remplacerait pas.

En résumé, la réglementation proposée par le Comité pour les

La Commission B.B.

Plus d'équité pour les Canadiens français

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans son dernier rapport publié le 17 décembre dernier a souligné l'inégalité qui existe dans la société canadienne entre les groupes anglophones et les groupes francophones, au désavantage de ces derniers. Cette conclusion qui s'appuie sur des enquêtes précises aura des répercussions sensibles sur la vie socio-économique de la population entière.

En examinant les différentes

contrats de placement vise à produire les mêmes effets, dans l'ensemble, que ceux qui sont recherchés pour les fonds mutuels, à savoir:

- 1) promouvoir une réelle concurrence;
- 2) imposer les restrictions nécessaires dans les pratiques de vente des contrats de placement;
- 3) Créer des garanties qui assurent un traitement juste aux investisseurs, garanties parmi lesquelles figurent l'obligation de réserves et l'exigence de solvabilité.

têtes de chapitres de ce volumineux rapport, on remarque plusieurs points importants.

D'abord les différences de revenus entre Canadiens français et Canadiens anglais sont assez élevées. "Le revenu des anglophones est de 10 points supérieur à la moyenne nationale et celui des francophones de 14 points inférieur."

Au Québec où les anglophones représentent la minorité, les Canadiens d'origine britannique ont un revenu de 40 points au dessus de la moyenne provinciale.

Autre constatation, "au Québec, les anglophones unilingues ont un revenu supérieur à celui des bilingues ou des francophones unilingues."

Le rapport énumère successivement les secteurs où l'inégalité est sensible: l'éducation, le monde des affaires, l'administration.

Au chapitre sur l'administration fédérale et au chapitre sur le secteur privé, la Commission fait une série de recommandations devant permettre de trouver des solutions pour remédier à ces inégalités.

(Suite à la page 14)

HINE
COGNAC

Excellent
Cognac Français

Moins de travaux mis en régie?

La controverse de ces derniers jours quant aux avantages qu'il y aurait à libérer l'appel au secteur privé pour la construction de Manic 3, si elle reste sans conclusion nette, a eu, du moins, le mérite d'amorcer le premier débat public sur les coûts et les inconvénients des travaux mis en régie par l'Hydro-Québec.

A l'origine du débat: l'intention de l'Hydro-Québec d'augmenter éventuellement le volume des marchés publics de travaux par rapport aux travaux mis en régie. A l'appui de ce revirement de politique: des préoccupations d'optimalité, de l'aveu même des dirigeants de l'Hydro-Québec.

Que les arguments à l'appui de la thèse exposée par les commissaires de l'Hydro-Québec devant la Commission parlementaire des richesses naturelles n'aient pas eu le don de convaincre le premier ministre, M. Bertrand, et le chef de l'opposition, M. Lesage, — du moins, suffisamment pour les inciter à modifier leurs vues en ce qui concerne la part des travaux qui devrait être dévolue à l'entreprise privée — ne prouve pas nécessairement, en soi, que les travaux mis en régie sont exécutés dans des conditions d'optimalité économique.

D'autre part, pour justifier le rejet de la politique envisagée par l'Hydro-Québec, on objecte la taille modeste de la majorité de nos entreprises générales, comparativement à l'ampleur des ouvrages mis en chantier par l'Hydro-Québec.

Il s'agit là d'une objection bien fragile, à notre avis; l'exécution impeccable des travaux passés — notamment ceux réalisés dans le cadre de l'Expo '67 — dément formellement cette assertion gratuite. En outre, l'expérience prouve que, ici comme ailleurs, en certaines circonstances exceptionnelles, dans l'industrie de la construction on a de plus en plus souvent tendance à former des groupements momentanés d'entreprises.

Enfin, pour répondre à une dernière objection — plus ou moins avouée — signalons que le principe de l'appel à la concurrence devrait normalement éliminer tout risque d'iniquité et de favoritisme de nature politique dans la dévolution des marchés publics de travaux.

En fait, il nous semble qu'il serait souhaitable que tant l'Hydro-Québec que l'Etat — notamment, le ministère de la Voirie et celui des Travaux publics — augmentent le volume des marchés de travaux qu'ils passent au secteur privé, à défaut de lui concéder la totalité des travaux.

Il est à parier que tout le monde y gagnerait, sans que pour autant l'Etat — ou l'Hydro-Québec — n'y abandonne rien de ses prérogatives essentielles.

Ce qui nous amène à évoquer une récente déclaration de M. Albin Chelandon, ministre français de l'Équipement et du Logement:

"Il faut que l'Etat s'efforce de gérer le moins possible parce qu'il ne gère pas le mieux possible. Il doit donc fixer les objectifs généraux, les orientations, susciter l'initiative des hommes, du capital, mais il doit en même temps savoir libérer techniquement et financièrement..."

Jean-V. Baltayan



LES AFFAIRES

Le seul hebdomadaire financier, industriel et commercial de langue française au Canada
635 est. boul. Henri Bourassa, Mtl 357. Tél. 381-1888

Président: **Julien Levasseur**
Directeur général: **Claude Coupal**
Rédacteur en chef: **Jean V. Baltayan**
Rédacteurs: **Michel J. Roeder, Laurier Cloutier**

Correspondants réguliers:
François Gauthier, économiste et professeur à l'Université Laval. **François Charette**, B.A., L.Sc. Comm., professeur de finance et placement à l'École des Hautes Études Commerciales. **Gilles N. Beaudet**, B.A., L.L.B., **Charles Atala**, LL.L., conseiller en droit international. **René Calès**, C. d'A.A., A.I.A.C., **Roland Lefebvre**, analyste financier. **Patrick Desdormaines-Hugon**, diplômé de l'École Supérieure de Transports de Paris. **Paul Frérotte**, conseiller en recherche et développement.
Directeur de la publicité: **Claude Coupal**, Représentant à Montréal: **Claude Martin**
Gérant à Toronto: **Peter Elliott**, 1130, Bay Street, Toronto 181. Tél.: 922-0524
Représentant à Toronto: **Patrick Evans**, *Oilist canadien et Californie*. **D.D. Davison**, National Advertising Representative, suite 121, 845 Hornby St., Vancouver, B.C.
Europe: **Paul Singer-Lawrence**, 54 Burton Court, London S.W. 3, England
Directeur du tirage: **Georges Larivière**
Abonnements: un an (52 numéros): \$9.00; deux ans (104 numéros): \$15.00; trois ans (156 numéros): \$20.00; cinq ans (260 numéros): \$30.00
(Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 0923)

Les rapports des groupes d'experts de la Santé proposent un "document collectif"

OTTAWA — Le docteur Stanley Haidasz, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a invité les médecins à ouvrir la voie dans l'application des mesures de réforme proposées par les rapports des groupes d'experts sur les services sanitaires.

Le député de Parkdale (Toronto), a déclaré samedi à l'Académie de médecine d'Ottawa que les rapports constituaient "un document collectif" touchant tous les secteurs des soins sanitaires: les omnipraticiens, les administrateurs d'hôpital, les conseillers, les infirmières et autres.

"Nous devons bien admettre" a-t-il déclaré "que les fonds que l'on peut consacrer aux soins sanitaires ne sont pas illimités et le moment est venu d'en réétudier l'emploi pour voir si nous obtenons le rendement maximal de notre argent."

Le Dr Haidasz a fait remarquer qu'il serait avantageux, dans le cas où il n'est pas nécessaire d'hospitaliser un malade, de mettre à la disposition du médecin des services de "soutien" comme le laboratoire et le matériel de diagnostic, et cela sous deux rapports.

Le médecin aurait une plus grande latitude de choix du milieu approprié à son malade et plus de lits d'hôpital resteraient à la disposition des malades nécessitant des soins nocturnes.

Le Dr Haidasz a défendu "la méthode du travail en équipe" que préconisent les rapports. Cette "méthode du travail en équipe" permettrait en outre de se concentrer davantage sur les services préventifs. "Le travail de prévention, a-t-il dit, est la clef de voûte de tout système de soins sanitaires qui se veut complet."

Enfin, le Dr Haidasz croit que le régime d'assurance médicale permet maintenant à des médecins privés de servir dans des régions isolées où un pourcentage important de malades seraient indiens, puisque tous sont couverts par les programmes d'assurance-maladie. Il a insisté pour que des services sanitaires modernes, destinés à la population indigène du Canada, soient implantés et constamment améliorés. — IS-2995.

Les ventes de F. Pilon Inc. ont atteint \$1,900,000

Le chiffre d'affaires de F. Pilon Inc., qui n'était que de \$1,800 à la fin de sa première année en 1932, avait presque atteint \$1,900,000 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 1969. Aujourd'hui cette compagnie, qui possède et exploite le plus grand réseau de magasins de papeterie et d'articles de bureau du Québec, compte 75 employés, six succursales stratégiquement réparties dans la région métropolitaine, ainsi qu'un siège social et un entrepôt à Ville Mont-Royal. En mai prochain, F. Pilon Inc., déménagera son siège social et son entrepôt dans une bâtisse moderne à Saint-Laurent, où elle occupera une superficie de 20,000 pieds carrés.

C'est ce qui se dégage principalement de l'allocation prononcée par M. Fernand Pilon, président et directeur général de F. Pilon Inc., à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue hier au club Canadien.

Ce fut une année bien remplie, de rappeler M. Pilon: en avril, déménagement du magasin initial, rue Beaubien, dans un immeuble appartenant à la compagnie, de l'autre côté de la rue; en juin, modernisation de la succursale établie à l'angle des rues Mont-Royal et Saint-Hubert; en septembre, ouverture d'une sixième succursale, dans le quartier Saint-Michel, par suite de l'acquisition de la Librairie C.M.; puis planification intense en vue du transfert du siège social et de l'entrepôt "dans des locaux beaucoup plus vastes, mieux exploitables à des fins fonctionnelles et bien plus faciles d'accès".

Envisageant l'année en perspective, le président de F. Pilon Inc. ajoutait: "Pourvu que nous mettions tous l'épaule à la roue, je n'ai aucun doute que mon optimisme sera pleinement justifié et que notre chiffre d'affaires dépassera largement \$2,000,000 en 1970."

Plan-cadre pour l'aire de conservation de la faune du Cap Tourmente

OTTAWA — L'adoption d'un plan-cadre pour l'aire nationale de conservation de la faune du Cap Tourmente, à environ 30 milles à l'est de la ville de Québec, a été annoncée par l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord-Canadien.

Le gouvernement fédéral a acheté le terrain en avril, du Séminaire de Québec, dans le cadre du programme gouvernemental de conservation de l'habitat du gibier aquatique, dans ce cas-ci, les oies blanches.

La première phase du projet, qui sera mis en

oeuvre d'ici 1971, a trait à la gestion des aires fréquentées par la grande oie blanche. Le Service canadien de la faune effectuera une étude scientifique détaillée de l'écologie de ces aires (les rapports réciproques des êtres vivants et de leur milieu) dans le but d'en faire bénéficier au maximum la faune aquatique.

Sept clubs de chasse privés établis dans cette région ont été avisés que leurs baux, qui expirent cette année, ne seront pas renouvelés. M. Chrétien a déclaré que le ministère ne pourra pas prendre de décision en ce qui touche la chasse publique tant qu'on n'en aura pas évalué les effets dans le contexte d'un programme élaboré en vue du maintien d'un taux suffisant de reproduction chez la population de grandes oies blanches. La chasse publique des oies blanches en dehors de l'aire nationale de conservation de la faune ne sera pas touchée par ces mesures.

191 timbres défectueux

Les Postes canadiennes ont annoncé aujourd'hui qu'une certaine quantité de timbres de 6 cents de Noël 1969 a été émise avec un défaut d'impression. Ces timbres défectueux se trouvaient parmi les cent millions de timbres dont la vente au public a commencé le 8 octobre 1969.

Les timbres de Noël ont été imprimés en quatre couleurs par le procédé de la lithographie. Le défaut provient du fait que la couleur noire, qui comprend la bordure du dessin, les mots "Canada Christmas - Noël", la valeur "6" et la date "1969" en petits caractères, a échappé à l'impression.

Le ministère a retrouvé 209 de ces timbres défectueux. On estime donc que les 191 autres timbres, achetés par les clients, se trouvent en circulation.

Trente-cinq bourses offertes par le ministère des Terres et Forêts

QUEBEC — Le ministère des Terres et Forêts a, en 1968-69, accordé trente-cinq bourses d'études à des candidats désireux de parfaire leurs connaissances dans les disciplines où il existe présentement une carence en personnel spécialisé. Douze de ces bourses ont été attribuées à des étudiants et à des professeurs de la faculté de Foresterie et de Géodésie et vingt-trois à des professionnels à l'emploi du ministère.

Le ministère a également défrayé le coût des frais d'inscription de soixante-dix-sept de ses fonctionnaires autorisés à suivre des cours spéciaux ou des cours de recyclage.

CSN: par les subventions à la construction navale on retarde la solution des problèmes

"...Le maintien d'un chantier naval en opérations à coups de subventions peut éviter la mise à pied de la main-d'oeuvre employée par ce chantier pendant un certain temps... c'est une solution à un problème conjoncturel. Mais si des mesures ne sont pas prises pour rendre ce chantier plus compétitif, en améliorant sa productivité, ces subventions ne seront ni plus ni moins qu'une mesure d'assistance sociale. Ce faisant, on reporte seulement à plus tard l'émergence des problèmes."

Dans un mémoire sur l'industrie de la construction navale au Canada, la CSN et la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques demandaient au gouvernement fédéral de moderniser les chantiers navals canadiens pour qu'ils puissent concurrencer les grands chantiers mondiaux.

Les caractéristiques structurelles de l'industrie de la construction navale canadienne sont, d'après le mémoire, la fragmentation, le retard technologique et son manque de compétitivité. Il ajoute que "l'action à entreprendre doit être orientée vers une amélioration de la productivité. Cela implique la restructuration... de l'industrie, l'augmentation des investissements pour rattraper son retard technologique vis-à-vis des chantiers étrangers. La politique d'assistance gouvernementale à la construction navale doit devenir un instrument de la politique de reconversion".

\$51,000 pour cartographier une partie de l'Abitibi

QUEBEC — Le ministère des Richesses naturelles consacre \$51,000 de son budget supplémentaire 1969-70 au projet de la mise en carte de la région de la rivière Mégiscane et des zones volcanosédimentaires de l'Abitibi, zones que l'on juge les plus favorables à la découverte de l'or, de l'argent et des métaux de base.

On escompte ainsi pouvoir offrir aux prospecteurs et explorateurs une cartographie à un mille au pouce de tout un secteur abitibien dont les indices pourraient révéler la présence d'importants gisements miniers qui, mis en opération, pourraient jouer une influence considérable sur la vie économique du nord-ouest québécois.

L'agriculture à l'heure de l'austérité

Récemment, le ministre de l'Agriculture, l'hon. M. H. A. Olson, présentait un aperçu des changements que subira le budget du ministère de l'Agriculture du Canada au cours du prochain exercice financier (1er avril 1970 au 31 mars 1971). Ces changements comprennent l'établissement de quelques nouveaux programmes, l'élimination de quelques-uns qui ont atteint leur but ou sont insuffisamment productifs, le retardement de l'entrée en vigueur de certains programmes projetés et l'élagage soigné des dépenses faites dans quelques domaines. En procédant à ces changements, le Ministère a établi des priorités pour s'assurer que les cultivateurs canadiens et l'exploitation agricole recevront le maximum de services pour les dollars d'impôts qui alimentent son budget de dépenses.

M. Olson a donné préavis de cette orientation nouvelle à la Chambre des communes afin que le public ait l'occasion de présenter des observations et d'exprimer son opinion.

Lutte contre l'inflation

Le gouvernement fédéral est présentement engagé dans une lutte contre l'inflation. Le ministère de l'Agriculture, pour sa part, comprimera ses dépenses en procédant à des changements dans l'affectation des fonds destinés aux programmes à haute priorité, programmes qui dans leur ensemble fourniront en réalité plus de services aux cultivateurs et à l'exploitation agricole durant la prochaine année financière. D'ailleurs, la lutte contre l'inflation profitera davantage aux cultivateurs qu'aux autres Canadiens parce que l'inflation tend à accroître l'écart entre les coûts de production agricole d'une part, et les prix de vente des produits agricoles, d'autre part.

Le Ministère se propose d'entreprendre un programme de rajustement en même temps que l'expansion rapide de CANFARM. M. Olson a déclaré à la Chambre des communes que le Ministère "projette de demander au Parlement, cette année, l'autorisation d'entreprendre un programme qui aiderait les petits cultivateurs à retirer certaines ressources... de l'agriculture, sans rien sacrifier à la dignité."

Le Ministère se propose aussi de renforcer considérablement la Direction de l'économie qui fait la plus grande partie des recherches sur la commercialisation pour le ministère de l'Agriculture du Canada. Il y aura réorganisation et expansion de cette Direction, non seulement quant à la recherche sur les marchés, mais aussi pour qu'elle puisse aider davantage les cultivateurs à prendre leurs décisions quant à la gestion de leur entreprise en les fondant sur un plus grand éventail de renseignements.

Régime de soutien aux producteurs laitiers

Pour donner suite à ces programmes et en assurer l'extension, il faudra apporter des changements aux régimes de soutien en faveur des producteurs laitiers et des éleveurs de moutons. Le budget fédéral prévoit 115 millions de dollars pour le soutien des prix du lait. Ces changements visant le soutien des prix économiseront de 10 à 11 millions de dollars.

Le niveau du soutien de la laine sera maintenu durant l'année en cours à 60¢ la livre.

Le programme de recherches prévoit le maintien de la politique

de réalignement des travaux. Ainsi, les fermes expérimentales situées au Mille 1019, route de l'Alaska, Territoire du Yukon; à Fort Simpson, Territoires du Nord-Ouest; et à Caplan (Québec), cesseront de fonctionner comme fermes de recherches du Ministère. Certains changements seront apportés aussi aux programmes de recherches en cours à L'Assomption (Québec) et à Prince George (Colombie-Britannique). Néanmoins, ces modifications n'auront pas pour conséquence de diminuer le nombre ni la qualité des recherches que poursuivra le ministère de l'Agriculture.

Retrait des subventions

Les subventions à certaines organisations seront discontinuées et les fonds attribués aux programmes de prêts de taureaux, type de boucherie, seront moins impor-

tants. Les associations en cause ont été informées de la cessation des subventions. La prime de \$3 pour les porcs de haute qualité sera maintenue, mais une mesure additionnelle sera prise en vue d'éliminer graduellement ce programme. Le nouveau mode de classement des porcs comporte une prime pour les éleveurs de sujets de haute qualité. Ainsi, lorsque le prix est établi, disons à \$35 les cent livres, la différence en plus est de \$6.30 en faveur des porcs dont l'indice est le plus élevé, comparativement à ceux qui ont un indice moyen (indice 112 au lieu de 100, porcs abattus de 150 livres).

Les règles régissant les subventions accordées aux provinces pour les travaux des Cercles 4-H, et aux expositions à titre de prix en argent, feront l'objet de cer-

(Suite à la page 11)

Une nouvelle société pour la récupération du bois

QUÉBEC — L'Assemblée nationale vient d'autoriser la création de la Société de récupération et d'exploitation forestières dont la mise sur pied avait été proposée par le ministre des Terres et Forêts, M. Claude-G. Gosselin.

Le nouvel organisme, désigné aussi sous le sigle de REXFOR, a pour objectif de récupérer et d'exploiter toute agglomération considérable de bois menacée de perte, dans les domaines publics du Québec.

REXFOR pourra, avec l'approbation préalable du ministre, conclure toute entente susceptible d'assurer aux industries forestières un approvisionnement continu en matière première.

La nouvelle société de récupération et d'exploitation met un terme aux activités de l'Office de récupération forestière des bassins

des rivières Manicouagan et aux Outardes, organisme qui a lui-même réussi à récupérer environ 1 million de cordes de bois dans un immense territoire forestier submergé par suite des aménagements hydro-électriques.

En succédant à l'Office de récupération de la Manicouagan, REXFOR en acquiert les droits et en assume les obligations. L'équipement et les installations de l'Office, ses stocks de bois coupé, ses disponibilités financières et ses comptes recevables, qui forment un actif d'environ \$9,500,000, serviront de point de départ à la nouvelle société de récupération et d'exploitation forestières.

La société se composera d'un président, d'un vice-président et d'au plus trois autres membres, tous nommés pour au moins un an et au plus deux ans.

UN BON TUYAU POUR L'INDUSTRIEL QUÉBÉCOIS :

Comment prendre congé d'impôt.

Légalement.

Québec (DNC)—Une grande entreprise de fabrication du Québec vient de recevoir du gouvernement un crédit d'impôt de \$360,000 sur ses profits. Ce crédit d'impôt est applicable n'importe quand. La compagnie, qui avait décidé d'investir \$10,500,000 pour fins d'expansion, a discuté avec les représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce des nombreux moyens possibles de financer cette expansion, moyens offerts aux trois niveaux de gouvernement. Pour bénéficier de son crédit d'impôt de \$360,000 et aussi d'une prime possible de \$500,000 à l'investissement, la direction de la compagnie s'est prévaluée des lois nées des Bills 23 et 24 (1968).

Vous aussi, vous pouvez prendre congé d'impôt. Renseignez-vous auprès du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, Place d'Youville, Québec, téléphone 693-5045.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

28-005

Que les hommes d'affaires descendent aussi dans la rue

Il est temps que les hommes d'affaires canadiens prennent conscience de leur valeur, fassent la somme de ce qu'ils ont réalisé pour le Canada et de ce qu'ils peuvent encore réaliser, et qu'ils descendent dans la rue pour le faire connaître.

Telle est l'essence du message que M. Philippe de Gaspé Beaubien, président de Télémedia (Québec) Limitée, société qui groupe deux stations de télévision et cinq stations de radio du Québec, a livré ce midi, devant les membres du Canadian Club d'Ottawa.

En lançant cet appel, M. de Gaspé Beaubien, qui fut le "maire" de l'Expo 67 à Montréal, a invité les hommes d'affaires à faire disparaître les mythes qui entourent la profession des affaires, et qui laissent croire au public que ceux qui en font ne cherchent qu'à exploiter leurs semblables.

Le malheur aujourd'hui, a pré-

cisé M. Beaubien, c'est qu'on n'entend qu'une voix, celle de la critique. Et du fait que le monde des affaires s'abstient trop souvent d'y répondre, la société le regarde avec méfiance. En conséquence, elle se tourne de plus en plus vers l'Etat, lui demandant de lui donner ce qu'elle devrait elle-même se mettre à faire.

Ce n'est pas l'Etat qui fait une nation, mais la population qui y vit et qui travaille à la construire, a-t-il dit. Demander à l'Etat de satisfaire à tous ses besoins, c'est se priver de cette fibre essentielle de l'humanité que constitue le travail productif, qui est la base de l'entreprise privée, de ce défi que pose l'édification d'une société active. Si l'on observe aujourd'hui une tendance à oublier ces objectifs, la faute en est en grande partie aux hommes d'affaires qui ont négligé de faire entendre leur voix, de faire connaître de quelle façon l'entreprise libre permet d'y satisfaire.

Apprendre à communiquer

Mais il n'est pas trop tard pour corriger ces choses, a affirmé M. Beaubien. L'essentiel est de communiquer à nos employés, aux jeunes, aux femmes, au public en général que les concepts d'excellence, de productivité et de leadership qui régissent le monde des affaires contribuent également au bien-être de toute la société, et que loin d'être une menace, les hommes d'affaires ont fait au moins autant que les gouvernements pour amener le Canada dans la voie de la prospérité et du développement social.

Car s'ils ont fourni des emplois, développé des talents, créé de nouveaux produits et activé l'économie, les hommes d'affaires canadiens ont également aidé, de leur argent comme de leurs talents, au développement des arts et des activités communautaires, à la création et à l'administration de grands hôpitaux, et à la propagation de la connaissance par les écoles, collèges et universités.

"Le gouvernement", a-t-il dit en terminant, "ne constitue pas la solution à tous les problèmes de la société moderne. Les hommes d'affaires sont aussi en mesure de solutionner, grâce à leurs connaissances, à leur formation, à leur habileté, une grande partie de ces problèmes. Mais ils devront d'abord se faire mieux connaître et expliquer ce qu'ils sont, ce à quoi ils croient, comment fonctionne l'entreprise libre et comment elle peut aider. En un mot, ils devront apprendre à communiquer".

Hunter Douglas Ltd et l'aluminium

La compagnie Hunter Douglas Limited, à Montréal, a annoncé que sa filiale Hunter Douglas Holland a passé un contrat avec la compagnie Pechiney, de France, le 10 décembre 1969, aux termes duquel elle détient un intérêt minoritaire dans une usine de production d'aluminium qui sera construite et exploitée par Pechiney à Vlissingen, Hollande.

Pechiney, le plus grand producteur d'aluminium en Europe, fournira sa plus récente technologie qui est considérée comme la meilleure et la plus avancée dans l'industrie. L'énergie électrique, un facteur important du coût de production de l'aluminium, sera fournie par une centrale d'énergie nucléaire qui est présentement en construction par les autorités locales.

Le gouvernement hollandais s'emploie à promouvoir le développement industriel de la région de Vlissingen et a accordé d'importantes subventions pour la construction de l'usine.

L'usine de Vlissingen aura une capacité totale de 340,000 tonnes par an. La construction initiale se fera en deux étapes de 85,000 tonnes par an chacune. La première étape ne sera pas complétée plus tard que le milieu de l'année 1971 et la seconde tôt par la suite.

Cette participation à la construction d'une fonderie d'aluminium constitue un important facteur d'intégration verticale pour le Groupe Hunter Douglas en ce qui concerne la fabrication de ses principales matières premières.

Point de vue

Une orientation nouvelle s'amorce à l'Hydro-Québec

par Laurent Lauzier

Nous avons signalé dans notre chronique précédente que l'information économique était mal comprise au Québec parce qu'elle était l'objet d'une politisation beaucoup trop intense. Nous en avons eu une nouvelle preuve la semaine dernière alors que la direction de l'Hydro-Québec se rendait dans la Vieille Capitale pour expliquer aux autorités provinciales les problèmes qui se posent maintenant dans cette vaste entreprise.

En effet, si on se réfère aux comptes rendus publiés dans certains journaux, les dirigeants de l'Hydro auraient été incapables d'impressionner nos chefs politiques, leurs arguments n'apparaissant pas d'un poids suffisant pour mettre fin au tapage que certains ont entrepris de faire au sujet de la construction de Manic 3 qui, selon certaines rumeurs, habilement exploitées, serait confiée à l'entreprise privée. Pourtant, il faut bien admettre que le témoignage fourni par la direction de l'Hydro était loin d'être centré sur cette question particulière d'octroi de contrats et surtout de choix d'action quant à la construction de Manic 3. Au contraire, il portait sur des faits précis, sur l'analyse d'une situation financière dont la véritable signification aurait dû conduire à des conclusions autres que celles dont on a fait état devant l'opinion publique.

Ce témoignage, si on en fait un examen attentif et réaliste, constate tout simplement qu'au train où vont les choses dans la conjoncture actuelle l'Hydro, qui a largement puisé dans le passé sur le marché des capitaux, sera incapable de continuer une telle pratique si elle ne marque pas rapidement un progrès appréciable dans la rentabilité de son exploitation. Tel est bien, au fait, le point capital souligné à Québec par le président de notre grande société d'Etat, M. Roland Giroux, qui, à la suite du dernier emprunt de \$50,000,000 contracté à New York, connaît mieux que quiconque les exigences accrues des principaux bailleurs de fonds de la province.

Si on considère avec quelle facilité relative l'Hydro avait réussi dans le passé à se procurer les fonds nécessaires à ses vastes projets de développement, on doit se demander comment et pourquoi cette situation confortable s'est finalement inversée pour conduire à cette position de grande faiblesse que l'Hydro-Québec connaît présentement, position qui, dans une large mesure, indique aussi jusqu'à quel point le crédit même de la province s'est détérioré en ces derniers mois sur les marchés financiers du continent.

Même si on tient compte des exigences presque anormales qui commandent actuellement aux marchés des capitaux et qui poussent les taux d'intérêt à des limites jamais atteintes dans le passé, ces facteurs sont loin d'être suffisants pour expliquer la situation grave décrite par M. Giroux. Il faut plutôt faire l'examen d'une certaine conception de développement économique qui nous a guidés depuis une dizaine d'années pour comprendre la véritable nature du problème qui devait finalement se poser à ceux qui ont charge d'assurer l'essor économique de la province, surtout à ceux qui ont charge d'administrer cette entreprise trop gigantesque qu'est devenue l'Hydro-Québec.

Il était sans doute inévitable, dans le mouvement de fierté nationale qui a suivi la nationalisation de l'électricité dans la province, de penser que l'Hydro pouvait échapper, dans une certaine mesure, aux principes d'équilibre comptable qui ont normalement cours dans l'entreprise privée, du fait qu'elle apparaissait alors comme l'instrument principal d'une certaine libération économique. Mais, alors que certains, même parmi nos chefs politiques, persistent encore dans une telle conception, il est arrivé que d'autres ont depuis longtemps pensé différemment et qu'ils en sont maintenant venus à nous le dire d'une façon indirecte par la voie même du président de l'Hydro.

Inutile sans doute de préciser qu'il s'agit des investisseurs puisque le message transmis par M. Giroux ne laisse planer aucun doute à ce sujet. Evoluant dans le contexte économique nord-américain, Québec doit se conformer aux exigences normales de ceux qui commandent au mouvement des capitaux sur le continent. La principale de ces exigences, comme il est facile de le constater, a trait à la rentabilité des entreprises, mais ce critère pourtant essentiel, nos chefs politiques semblent encore refuser de l'admettre pour éviter de rompre avec une politique de grandeur qui est pourtant en train de nous conduire à une véritable impasse financière.

Personne ne semble l'avoir souligné d'une façon précise, mais telle est bien la véritable nature du problème qui a été exposé à Québec lundi dernier par la direction de l'Hydro-Québec. La tension soulevée par les rumeurs circulant sur le sort de Manic 3 n'a été qu'un prétexte à la discussion non un élément de base comme on a tenté de le laisser croire. Ne pensons surtout pas que les autorités provinciales avaient besoin de convoquer les autorités de l'Hydro dans la capitale pour savoir ce qui se passe dans cette entreprise et quels sont les problèmes qui s'y posent, du moins au niveau financier, puisque la négociation des emprunts, tant à la province même qu'à l'Hydro, suit les directives des mêmes conseillers.

Nous ne voulons pas jouer au devin, mais nous croyons que l'incident de Manic 3, une affaire d'or pour ceux qui ne visent qu'à soulever l'opinion publique, marquera peut-être une étape importante dans l'orientation future que laissera voir l'Hydro-Québec et apparemment le début d'une certaine dénationalisation des activités qui gravitent autour de la production de l'énergie dans la province. Sans le préciser directement à Québec, les autorités de l'Hydro ont tout de même indiqué que pour accéder à la rentabilité que l'on exigeait maintenant d'elle, l'entreprise était simplement forcée de remplacer l'enthousiasme démesuré d'hier par l'austérité comptable.

IMMEUBLES

J. Levasseur Inc. Immeuble 381-4449

TERRAIN COMMERCIAL:

Henri-Bourassa (rivière des Prairies)

32,000 p.c. excellent pour Curb service ou tout autre commerce du genre.

IRVING MINTZ 381-4449 ou 737-6096

BATISSE, COMMERCE:

Montréal-Nord: bâtisse industrielle plus commerce de meubles juvéniles; revenus de location de bureau

2ème étage: \$5,700.00

bâtisse: \$75,000.

commerce: \$21,000.

PAUL GAGNE 381-4449 ou 321-4692.

MAISON APPTS: 19 - 3 1/2 meublés

Montréal-Nord

Prix: \$140,000 Comptant: \$25,000. Revenus: \$26,000.00

JEAN-LOUIS BELANGER F.R.I., 381-4449 ou 331-8135.

MAISON APPARTEMENTS: (12) 2 1/2 5-2 1/2 5-3 1/2 (3 étages) 1966.

Rue des Erables nord de Sherbrooke.

Prix: \$110,000.00, comptant \$15,000.00.

Entrée en marbre, logements entièrement meublés.

Echanges à discuter. Propriétaire garderait une balance de prix de vente. Jean-Paul Levasseur, 381-4449.

Montréal - district Rivière-des-Prairies -

176600 p.c. environ 320' x 557' - Henri-Bourassa côté Nord.

C.N.R. possibilité de voie de raccordement. Prix 0.50¢ p.c.

J.-Ls Bélanger, F.R.I., 331-8135

TERRAINS - Construction de 3 étages ou duplexes

Montréal-Nord: Nord du boul. Léger entre boul. Roland et Langelier

Prix \$1.30 et \$1.35 comptant 15%

J.-Ls Bélanger, F.R.I., 331-8135

Montréal

TERRAIN INDUSTRIEL:

Boul. Henri-Bourassa - 238' de façade.

Superficie: 191,972 p.c. - \$0.40 le p.c. vraie aubaine. Possibilité de voie de raccordement avec C.N.R. - siding - 381-4449, soir 331-8135.

MAISON APPARTEMENTS: -32-

Côte des Neiges

Revenus \$47,000.00 Prix \$270,000.00

Hypothèque 5 1/4%

IRVING MINTZ 381-4449 ou 737-6096

MAISON APPARTEMENTS: 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2

District Côte-des-Neiges

24 appartements. Prix: \$245,000.00

Revenus: \$34,520

Irving Mintz 737-6096

TERRAIN INDUSTRIEL - 100,000 p.c.

Rue Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles

Prix: \$0.75 p.c. Possibilités de voie de raccordement C.N.R.

TERREBONNE

Edifice commercial: 40,000 p.c.

Terrain: 200,000 p.c.

près des voies ferrées

Convenant à tous les genres d'industries

Informations: Irving Mintz, tél.: 381-4449 ou 737-6096

MAISON APPARTEMENTS

Avenue Kent, C.D.N.

4 étages, 41 app. - 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 non meublés

Prix: \$580,000, conditions à discuter

J. Levasseur Inc.: 381-4449 - Irving Mintz: 737-6096

Transport maritime et aérien international

par P. DesDemaines-Hugon
correspondant technique
des Affaires

Cet article est la première partie d'un cours donné par notre collaborateur sur "Les techniques de l'exportation". M. DesDemaines-Hugon discutait des problèmes du transport international maritime et aérien. Il est le Directeur commercial de Denning Freight Forwarders Ltd.

Afin de déterminer une méthode de transport adéquate et un coût de transport exact, l'exportateur doit être en mesure de communiquer les éléments suivants:

- Nature de la marchandise,
- Caractéristiques pouvant affecter le transport (fragilité, inflammabilité, etc.),
- Poids net, poids brut, conditionnement prévu (cartons, fûts, caisses, etc.),
- Frais emballage prévu,
- Dimensions unitaires,
- Valeur départ,
- Quantité maximum et minimum à expédier,
- Potentiel annuel prévisible,
- Termes de vente,
- Période d'expédition, de pointe.

En possession de ces éléments, le transporteur principal ou le transitaire pourra déterminer la méthode de transport mais il faut naturellement pour cela connaître les principes.

1 — Transport maritime

1) Rapport des termes de vente avec les termes de transport

Il existe un rapport direct avec les termes de vente et les termes de transport:

Lorsque vous vendez départ votre usine, marchandise emballée, tous les frais de transport à compter de ce point sont à la charge du destinataire; si vous vendez franco bord (F.O.B.) la mise à bord vous incombe, le fret et l'assurance étant à la mise à bord vous incombe, le fret et l'assurance étant à la charge du destinataire; si vous vendez C.A.F. (C.I.F.) coût — assurance et fret, les frais jusqu'à bord destination sont à votre charge y compris l'assurance, la réexpédition et les opérations de dédouanement, depuis bord, sont à la charge du destinataire.

Il y a lieu cependant de clarifier à qui incombent les taxes d'embarquement et de débarquement lorsque ces mêmes taxes ne sont pas clairement distribuées.

2) Méthode de calcul de fret

La méthode courante de calcul du fret se fait à l'avantage du navire par la notion d'unité payante ce qui revient à dire que si un envoi pèse 1 tonne pour 60 pc l'envoi paiera sur le cubage alors que si le même envoi de 1 tonne a un cubage de 25 pc l'envoi paiera à la tonne.

La taxation se fait donc soit au 40 pc soit à la longue tonne. Il y a cependant certaines considérations à rajouter à cette méthode de calcul l'application d'une surcharge dans le cas de colis lourds (cette échelle colis lourds peut fonctionner à partir de 2 tonnes), également les grandes longueurs sont pénalisées.

Dans le cas d'expéditions de barils, c'est la dimension hors tout qui prévaut, le cubage étant calculé par le diamètre multiplié par la hauteur.

Certaines marchandises de valeur élevée sont taxées suivant la valeur sur la base d'un pourcentage.

Dans certains cas il y a un rapport direct sur la valeur de la marchandise au 40 pc, dans certains cas le taux pourra être par exemple pour une valeur jusqu'à \$200.00 au 40 pc \$25.00 les 40 pc — de \$200.00 à \$300.00, \$30.00 au 40 pc, etc.

Le rapport poids/volume peut également intervenir, par exemple pour une marchandise cubant jusqu'à 3 fois 1 tonne égalant 105 pc, le taux sera de X au m3. Pour 1 tonne égalant 210 pc soit rapport poids/volume de 6 fois, le taux sera de Y au m3, etc.

Pour une marchandise extrêmement pesante, le taux peut être tout simplement taxé sur la base de tonne/poids et également pour une marchandise extrêmement volumineuse le taux peut être applicable à la tonne/poids.

Pour reprendre la terminologie anglaise et résumer ce point, il peut y avoir donc taxation W/M (weight measurement) à l'avantage du navire et application soit à la tonne soit au m3 ou bien alors taxation à la tonne/poids (W — weight).

La taxation maritime est en général non dégressive, c'est-à-dire que le taux sera applicable sur la même base quel que soit l'envoi présenté, il y a exception cependant pour des envois extrêmement importants qui peuvent déclencher un affrètement.

Il y a toujours application par les compagnies de navigation d'un minimum. En fonction de ce minimum, il faudra assez souvent faire des calculs pour déterminer si un envoi par aérien ne serait pas plus économique.

Chaque système de navigation a ses termes de prise en charge et de rupture de charge, soit par exemple depuis bord navire Montréal à sous palan Le Havre, ce qui revient à dire que la taxe de quai qui peut correspondre à la mise à bord à Montréal est à la charge de l'exportateur alors que le déchargement depuis sous palan Le Havre (under ship's tackle) sera à la charge du destinataire par l'application d'une taxe de déchargement.

3) Systèmes des compagnies de navigation

Les compagnies de navigation se regroupent sous des associations appelées Conférences qui desservent au départ d'une série de ports, par exemple la Canada Mediterranean Eastbound Freight Conference dessert au départ de Montréal les ports de la Méditerranée, elle est cependant indépendante de la Conférence Grands Lacs Méditerranée qui dessert au départ des Grands Lacs la Méditerranée.

Les navires de l'association dite Conférence appliquent les mêmes tarifs et se distribuent le marché desservi en répartissant leur fréquence.

Le principal avantage du système "Conférence" est la régularité des départs, une tarification qui tient compte très étroitement du marché et du coefficient de remplissage des navires c'est pour

cela que les tarifs maritimes à l'exportation du Canada sur l'Europe sont beaucoup plus élevés que ceux à l'importation.

En dehors des armements Conférence, il existe également des armements dits hors Conférence soit indépendants qui appliquent des tarifs en dessous de la Conférence, cependant leurs tarifs sont généralement moins élevés pour une régularité moins grande que les armements Conférence.

Cependant dans certains cas la concurrence de plusieurs lignes hors Conférence peut créer de ce fait une certaine régularité. Les clauses des connaissements qui sont le plus souvent ignorées des chargeurs placent le transporteur maritime dans une position privilégiée en édulcorant les responsabilités normales du transporteur routier ou ferroviaire.

C'est d'ailleurs par cette diminution des responsabilités que les tarifs maritimes peuvent être tout particulièrement pour des marchandises de basse valeur, inférieurs à des tarifs de transport terrestre pour une distance relativement faible.

4) Containérisation

Les avantages pour l'armement sont principalement la diminution de la manutention et du temps d'immobilisation du navire, cependant l'investissement est considérable.

Les avantages pour le chargeur sont la suppression des ruptures de charge, du vol en général, de la diminution de la tare, de la prime d'assurance et des risques inhérents à la manutention.

Il y a tendance à une normalisation des containers, les containers les plus fréquemment utilisés, en ce qui concerne les routes maritimes au départ et à destination du Canada, sont du type 20 pieds (soit Longueur: 20 pieds — Largeur: 8 pieds — Hauteur: 8 pieds).

Des services existant containérisés dans l'Est du Canada sont principalement en provenance et à destination de l'Europe et également dans le trafic avec l'Australie.

Dans les itinéraires indiqués ci-dessus le container est mis à disposition du chargeur sans frais de location cependant dès qu'il faut utiliser un container non normalisé ou sur une relation où il n'existe pas de services réguliers de containers, il faut à ce moment louer le container.

Certaines marchandises ne sont pas containérisables soit par la structure des taux de fret soit par leur caractère (dangereux) ou soit du fait que l'armement exigeant un minimum par container il y aurait pénalisation directe par rapport au taux conventionnel (exemple ciment, chaussures de basse valeur, etc.).

Les transitaires opèrent au départ du Canada des containers de groupages c'est-à-dire assemblent plusieurs envois dans un entrepôt pour chargement dans un container; rendu à destination, le container est transféré dans un entrepôt de douane et la réexpédition se fait depuis cet entrepôt de douane. Le transitaire émet donc pour chaque envoi séparé un

(Suite à la page 8)

LES AFFAIRES

Le seul hebdomadaire financier, industriel et commercial de langue française au Canada

Revue Annuelle et Perspectives Economiques

Edition Spéciale

C'est le 19 janvier 1970 que LES AFFAIRES publiera, pour la quatrième année consécutive, son édition spéciale intitulée: Revue Annuelle et Perspectives Economiques. Il serait vraiment dommage que vous ratiez une aussi bonne occasion...

En effet, l'équipe permanente de rédacteurs, d'économistes et d'analystes du journal LES AFFAIRES, en collaboration avec plusieurs experts évoluant dans l'industrie, le commerce, la finance et les différents gouvernements, offriront à plus de nos 45,000 lecteurs un document des plus complets constitué d'analyses, d'études, de statistiques et de commentaires illustrant les performances et les perspectives d'avenir des principaux secteurs de l'économie canadienne.

Avec ses 21,522 abonnés (ABC, édition du 30 juin 1969) et 2.1 lecteurs par exemplaire, LES AFFAIRES vous permet d'atteindre plus de 45,000 industriels, financiers et hommes d'affaires québécois. Et ces lecteurs sont influents! Leur revenu moyen est de \$13,900. - 43% des abonnés à l'emploi de compagnies ou de services publics évoluent dans des entreprises ayant plus de 75 employés; - 84% de ces abonnés occupent un poste de direction dans l'entreprise qui les emploie, - et près de 70% d'entre eux exercent une influence spécifique dans l'achat de produits et services effectué par leur entreprise. Si vous désirez en connaître plus à leur sujet. Nous vous invitons à consulter l'étude effectuée par Canadian Facts Ltd. (disponible sur demande).

Assurez-vous de participer à cette édition spéciale en y insérant votre message publicitaire. Profitez de la date de publication et du contenu de cette édition spéciale pour vous adresser à plus de 45,000 lecteurs qui attendent impatiemment l'occasion de lire, de la première à la dernière page, ce document des plus importants. N'oubliez pas que le succès de leur entreprise est étroitement lié aux conditions et performances économiques qui prévaudront au cours de l'année 1970.

TARIFS PUBLICITAIRES

1 page (1,000 lignes agates)	\$750.00
3/4 page (750 lignes agates)	562.50
1/2 page (500 lignes agates)	375.00
1/4 page (250 lignes agates)	187.50
1/8 page (125 lignes agates)	93.75
1/16 page (62 1/2 lignes agates)	46.87
Carte d'affaires (2 col. x 2" haut)	42.00
Couleurs supplémentaires	chacune 100.00
4 - couleurs (process)	extra 300.00

CES TAUX NE S'APPLIQUENT PAS AUX CLIENTS OU AGENCES QUI ONT DES TARIFS PRÉSERVÉS PAR CONTRAT.

Profitez de cette occasion spéciale
Réservez votre espace aujourd'hui même

LES AFFAIRES

635 est. Henri-Bourassa, Montréal 357, P. Qué.
1130 Bay St., Toronto 181, Ont.

Date

- ☐ S.V.P., auriez-vous l'obligeance de réserver _____ lignes agates d'espace pour votre édition spéciale Revue Annuelle et Perspectives Economiques — 1970 qui sera publiée le 19 janvier 1970. (La date limite pour expédier votre matériel publicitaire est le 14 janvier 1970). Nous acceptons de déboursier la somme de \$ _____ sur réception d'une copie du supplément annuel dans lequel notre annonce paraîtra.
- ☐ Je désirerais recevoir plus d'information sur votre édition spéciale Revue Annuelle et Perspectives Economiques — 1970.

Entreprise

Adresse

Nom

Occupation

Changements dans les modes de financement des entreprises américaines non-financières

par François Gauthier, Economiste



Les méthodes et les techniques de financement des entreprises non financières ont évolué rapidement au cours des dernières années comme en témoigne une étude américaine récente. Cet article a pour objet de dégager les éléments essentiels de cette étude; les observations faites aux États-Unis correspondent dans une large mesure à l'expérience canadienne.

Au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, la plupart des entreprises américaines étaient dans

une situation financière caractérisée par une grande liquidité; leurs disponibilités (encaisse et titres gouvernementaux) étaient abondantes et leurs dettes étaient faibles par rapport à leurs actifs totaux et à leurs bénéfices. Plusieurs compagnies étaient fières de souligner qu'elles n'avaient pas de dette (obligations et prêts bancaires).

La situation a changé. En effet, les disponibilités ont eu tendance à décliner par rapport au passif en raison des besoins d'expansion, de la hausse dans les taux d'intérêt et de la concurrence accrue que se sont livrée les consommateurs, les entreprises et les gouvernements pour obtenir les fonds disponibles. Le déclin de la liquidité et été accompagné d'un changement d'attitude de la part des chefs d'entreprises, alors que le recours aux fonds externes sous forme d'emprunts est devenu de plus en plus en vogue à mesure que l'endettement est apparu comme un moyen permettant d'éviter la "dilution" des profits (par l'émission d'actions ordinaires) et permettant aussi d'augmenter l'effet de levier (leverage) sur les profits des actionnaires. L'accroissement de l'endettement a pris des formes nombreuses et variées au cours des dernières années: effets de commerce, obligations convertibles, hypothèques, prêts à court terme. En dollars, etc. L'inflation de la demande et les restrictions monétaires ont incité plusieurs compagnies à faire appel de plus en plus aux sources de fonds externes et ont contribué à réduire les risques (du moins en apparence) d'une telle stratégie financière.

Le Tableau I indique les sources et les utilisations diverses des fonds des entreprises non financières américaines au cours de diverses périodes.

Sources des fonds

Les fonds proviennent de deux sources principales: les sources internes ou fonds propres (profits non répartis aux actionnaires et l'amortissement) et les sources externes ou fonds externes (émissions nouvelles moins les remboursements d'actions et d'obligations, les changements dans les prêts bancaires, les prêts hypothécaires et autres prêts, dans les comptes à payer et dans les autres éléments du passif).

Au cours des dernières années, les fonds propres ont représenté environ 60% des fonds utilisés par les entreprises américaines; cette proportion a été d'environ 66% en moyenne au cours de la période de l'après-guerre. D'une façon générale, cette proportion a eu tendance à augmenter au cours des années de récession (à cause de la baisse des besoins d'investissement) et à diminuer au cours des périodes de forte expansion (à cause des besoins d'expansion de la capacité de production). Un autre fait retient l'attention. En effet, tandis que les profits non répartis étaient plus importants que l'amortissement au cours de la période 1945-1949, l'amortissement a été depuis 1967 deux fois plus important que les profits non répartis. En 1969, l'amortissement représente environ 40% de tous les fonds dont disposent les entreprises américaines.

Utilisation des fonds

Les fonds disponibles peuvent être utilisés de façons diverses

comme le révèle le tableau I: les investissements fixes (construction d'usines, achats de machine-rie et d'équipement), augmentation dans les stocks, dans les comp-

Transport maritime...

(Suite de la page 7)

House Bill of Lading (HB/L — connaissance intérieur).

Un taux direct est la confection d'un taux de bout en bout impliquant donc un transport terrestre, un transport maritime et la réexpédition terrestre à destination. C'est la combinaison de ces différents tarifs qui donne le taux direct appelé "Through rate". Pour cette forme de transport le transitaire émet un connaissance direct (Through Bill of Lading).

Si le chargement de marchandises générales conventionnellement emballées ne peut se faire sur le pont soit en pontée, il existe certaines catégories de marchandises qui doivent être impérativement chargées en pontée telles que les colis de grande longueur ou marchandises dangereuses, etc.

D'autre part les navires porte-containers admettent le chargement d'une partie de leurs containers en pontée. Actuellement il y a peu de manière de s'opposer à cette façon de procéder mais le container doit présenter les mêmes qualités de résistance que la coque du navire et être parfaitement étanche, il est donc très important que le transitaire ou l'expéditeur d'un container vérifie la qualité de ce dernier.

La plupart des envois maritimes jusqu'à ces derniers temps sur des relations normales étaient faits en direct par opposition au transbordement, cependant le transbordement devient de plus en plus fréquent soit pour des relations mal desservies soit dans le cas de services containers où les navires porte-containers de gros tonnage ne peuvent escale dans les ports de moyenne importance et sont ravitaillés donc depuis les ports de moyenne importance par des systèmes d'apports (feeders).

Dans certains cas il importe de considérer la méthode des colis postaux maritimes en tenant compte des dimensions limites et des aléas inhérents au système c'est-à-dire la durée de l'expédition et l'impossibilité de retracer l'envoi en cours.

II — Transport aérien

Les trois principales organisations sont:

- I.A.T.A. (International Air Transport Association) dont le siège est à Montréal qui contrôle les relations commerciales entre les lignes en les régularisant, et par le système des conférences, I.A.T.A. dirige les tarifications aériennes; les décisions doivent être prises à l'unanimité.
- C.A.C.I. (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) dont le siège social est à Montréal, contrôle les règles internationales du trafic aérien.
- F.I.A.T.A. (Fédération Internationale des Associations de Transitaires et Assimilés) dont le siège est à Genève, représente les transitaires auprès des différentes commissions internationales en particulier à l'heure actuelle élabore un document unique de transport pour tous les transitaires.

tes à recevoir et dans les autres éléments d'actif.

Au cours de l'après-guerre, environ 66% des fonds ont été utilisés pour financer les investissements fixes; ce pourcentage s'établissait à environ 60% au début des années 1960 alors que l'économie américaine connaissait une très faible expansion. L'accroissement dans les comptes à recevoir et dans les autres éléments d'actif a été la conséquence de l'expansion économique. Aussi, le niveau élevé de l'activité économi-

que en 1969 a provoqué une hausse dans les stocks et des besoins de leur financement; les fonds nécessaires représentent environ 13% de tous les fonds disponibles en 1969 contre seulement 9% en 1968.

Les tendances probables à court terme

1969, on le sait, a été marquée par la présence de l'inflation et de mesures restrictionnistes mo-

(Suite à la page 9)

sion des documents et par l'avisage systématique.

Dans certains cas il y a lieu de considérer l'envoi par colis postaux aériens soit sous une formule domicile-domicile pour des envois de faible poids en tenant compte des restrictions de volume.

III — Rôle économique du transitaire

Actuellement il est de fait que les techniques de transport international évoluent constamment et que ce n'est que par une étude constante et une expérience dans tous les domaines qu'une organisation de transport peut orienter le chargeur.

D'autre part il est évident que si le chargeur consulte directement la compagnie maritime celle-ci lui conseillera le transport par maritime et le même raisonnement s'applique pour le transporteur aérien.

Ne pourra donc avoir un rôle neutre qu'une organisation comme celle du transitaire impliquée systématiquement dans toutes les techniques du transport international à savoir containers maritimes, containers aériens, groupage aérien, groupage containers, groupage conventionnel, expéditions maritimes conventionnelles.

Conséquemment le transitaire pourra diriger son client sur l'une ou l'autre de ces méthodes et sera obligée de le faire vu les risques d'une concurrence possible.

Aux États-Unis d'ailleurs le transitaire international disposant des facilités nécessaires et du potentiel suffisant est appelé "Non vessel operator commun carrier" soit N.V.O.C.C., le transitaire devient donc un transporteur au même titre qu'une compagnie de transport maritime ou aérien sans avoir les moyens physiques de transport que celle-ci dispose.

A la différence du transporteur qui s'intéresse uniquement à la traction maritime ou à la traction aérienne, le transitaire international digne de ce nom est responsable de bout en bout, à ce titre il doit donc surveiller le circuit documentaire, conseille des modifications éventuelles et devient par son expérience un conseil précieux pour son client; en effet connaissant d'une part les méthodes de transport et d'autre part les caractéristiques physiques et économiques de la marchandise, il peut faire toutes les suggestions en ce sens.

Sa neutralité absolue lui permet de se spécialiser dans des catégories de marchandises.

Cette spécialisation est nécessaire si on tient compte de la structure du tarif aérien.

Par son potentiel, il est à même de négocier auprès des compagnies maritimes des conditions égales et souvent inférieures à celles que pourrait obtenir directement le client de la compagnie maritime.

En dernier lieu, le transitaire a un rôle de régulateur entre les différents modes de transport et utilise au mieux les capacités de charge et les moyens qui lui sont présentés.



Bill MacFarlane: l'homme qui tient 101 étages propres

C'est grâce à 300 membres du personnel du Service moderne de nettoyage des immeubles que le Centre Toronto-Dominion est l'immeuble de bureaux le plus propre de la Ville-Reine. Et lorsque la direction de cet édifice veut communiquer avec son personnel de nettoyage, elle ne s'adresse qu'à une seule personne: Bill MacFarlane, l'homme qui résout pour elle toutes les difficultés que comporte le nettoyage des 101 étages du Centre.

Ce cas prouve que vous pouvez, vous aussi, assurer facilement le nettoyage de votre immeuble. Chez nous, vous ne traitez qu'avec une seule personne, mais vous bénéficiez des qualifications de 5,000 employés. C'est pourquoi "Moderne" vous offre un nettoyage plus satisfaisant pour les sommes affectées à ce travail.

"Moderne" se fera un plaisir de vous dire combien d'argent son système de nettoyage par contrat vous fera économiser.



B. P. 381, terminus "A", Ottawa 2
Succursales dans toutes les grandes villes

LE PLUS IMPORTANT NETTOYEUR D'IMMEUBLES AU CANADA

COUP → D'OEIL À LA → BOURSE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MONTRÉAL	→ TENDANCE A LA HAUSSE SERV PUB 139.35 - 0.12 BANQUES 187.76 + 0.13 PATES ET PAP 120.97 + 0.21	→ TENDANCE A LA BAISSSE 137.14 - 2.21 186.54 - 1.22 122.40 + 1.43	→ LEGER RECUL 137.95 + 0.81 185.03 - 1.51 120.42 - 1.98	→ REPRISE INTERESSANTE 139.02 + 1.07 189.47 + 4.44 122.55 + 2.13	→ à 2 hres P.M. A LA HAUSSE 139.35 + 0.33 189.68 + 0.21 123.01 + 0.46
TORONTO	→ MARCHE MIXTE INDUSTRIELLE 184.27 + 0.64 METAUX 112.87 - 0.51 PETROLES 188.23 - 0.83	→ BAISSE LEGERE 182.49 - 1.78 112.56 - 0.31 185.76 - 2.47	→ RECUL DES PETROLES 181.74 - 0.75 111.59 - 0.97 184.35 - 1.41	→ REMONTÉE DES PETROLES 184.12 + 2.38 112.27 + 0.68 189.47 + 5.12	→ à 2 hres P.M. POSITIF 183.52 - 0.60 113.11 + 0.84 190.99 + 1.52
NEW YORK	→ A LA BAISSSE DOW JONES 784.05 - 2.64	→ RECUL IMPORTANT 773.83 - 10.22	→ BAISSE CONTINUE 769.93 - 3.90	→ IMPORTANTE REMONTÉE 783.79 + 13.86	→ à 2 hres P.M. HAUSSE INTERESSANTE 789.99 + 6.20

Le marché de l'Eurodollar

Derniers taux pratiqués sur l'Euro Marché

Franc Suisse	
à 48 heures	1.25%
à 1 mois	10.37%
à 3 mois	9.37%
à 6 mois	9.13%
Dollar U.S.	
à 48 heures	9.63%
à 1 mois	11.44%
à 3 mois	11.25%
à 6 mois	11.25%
Livre Sterling	
à 48 heures	8.50%
à 1 mois	11.25%
à 3 mois	12.50%
à 6 mois	11.87%
or (once)	
Zurich	\$35.00
Londres	\$35.00

Baisse saisonnière de l'emploi moins importante que la normale

Une baisse saisonnière de l'emploi a été observée entre octobre et novembre. On estime à 7,761,000 le nombre total de personnes employées en novembre, soit 67,000 de moins qu'en octobre. Du côté du chômage, il y a eu au cours du mois une augmentation plus faible que la normale pour ce temps-ci de l'année. Suivant les estimations les chômeurs étaient au nombre de 354,000 en novembre, soit 40,000 de plus qu'en octobre. L'effectif de la main-d'œuvre comptait 8,115,000 personnes, c'est-à-dire 27,000 de moins. Par rapport à l'année dernière, l'effectif de la main-d'œuvre s'est accru de 100,000 personnes (1.2 p. 100), soit de 84,000 personnes employées (1.1

p. 100) et de 16,000 chômeurs.

La régression saisonnière de l'emploi entre octobre et novembre est le résultat d'une baisse marquée du nombre de personnes employées dans les secteurs agricole (57,000) et manufacturier (33,000). Des diminutions moins sensibles sont signalées dans la construction (16,000), les transports, les communications et les autres services d'utilité publique (15,000) et les finances, les assurances et l'immeuble (11,000). Le nombre de personnes employées dans le commerce a augmenté de 43,000, par suite de la reprise des ventes qui se produit ordinairement avant les fêtes.

(Source: BFS)

Le trafic du port de Montréal a augmenté de 200,000 tonnes

M. Guy Beaudet, directeur du Port de Montréal s'est dit très satisfait du bilan de l'année écoulée concernant l'activité portuaire de la métropole et aborde l'année 1970 avec optimisme.

C'est ce qui ressort des déclarations qu'il a faites lundi dernier devant la presse.

Sauf le trafic voyageur qui accuse une baisse sensible par rapport, d'une part à l'année 1967 laquelle à cause de l'Expo a atteint le chiffre record de 125,287 passagers et d'autre part à l'année 1968 qui était de 56,056. Le chiffre de 42,959 en 1969 est dû, selon M.

Beaudet à la concurrence des services aériens.

En ce qui concerne le trafic marchand, 1969 a connu un accroissement de 200,000 tonnes ce qui porte le tonnage total du Port de Montréal à 21,000,000 de tonnes.

Les céréales vont connaître un accroissement à cause de la faiblesse des récoltes en Europe. Si les Russes, par ailleurs, choisissent Montréal pour approvisionner leurs céréaliers, l'année sera très bonne. Enfin pour ce qui est du trafic par conteneur, on a enregistré un progrès très sensible, avec 32,500 unités contre 15,500 en 1968.

Bénéfice de \$46 millions pour Imperial Oil

L'Imperial Oil Ltd, principale société du groupe Esso au Canada, a réalisé au cours du premier semestre 1969 un bénéfice de 46 millions de dollars, inchangé par rapport au bénéfice du premier semestre 1968.

Le chiffre d'affaires total de la société s'est élevé de 696 à 736 millions de dollars, pour les six premiers mois de l'année, bien que les ventes de produits pétroliers n'aient été que de 9,2 millions de tonnes pour les six premiers mois de 1969 contre 9,4 au premier semestre 1968. Cependant, l'accroissement du chiffre d'affaires s'est trouvé en partie compensé par des dépenses d'exploitation, en augmentation plus rapide, notamment en raison des frais de mise en route de nouvelles installations et de l'augmentation des taxes et impôts versés au Trésor canadien.

Dans la région de Rainbow-Zama, dans le Nord-Ouest de la province de l'Alberta, l'Imperial Oil Ltd a foré treize puits au cours du pre-

mier trimestre 1969, dont onze puits producteurs. Dans la région arctique, les opérations de forage ont été suspendues dans la zone du delta de la rivière Mackenzie, situé à environ 150 kilomètres à l'Est de la frontière de l'Alaska et à 450 kilomètres des découvertes de Prudhoe Bay, sur la côte Nord de cet Etat.

Au large de Terre-Neuve, l'Imperial Oil Ltd., associée avec Pan American Petroleum Corporation, a poursuivi ses campagnes de prospection géophysique. Les premières opérations de forage seront entreprises en 1970 avec un appareil actuellement en construction à Halifax. Celui-ci permettra de forer à plus de 7,500 mètres de profondeur jusque dans 245 mètres d'eau.

Les neuf raffineries de l'Imperial Oil Ltd ont traité au premier semestre 1969 un total de 9,3 millions de tonnes de pétrole brut contre 8,8 millions de tonnes au premier semestre 1968.

Le groupe Esso poursuit activement le développement de ses ac-

tivités pétrochimiques au Canada. L'Imperial Oil Ltd a terminé la construction au début de cette année à Red Water, près d'Edmonton, d'une usine d'engrais ayant une capacité de production de plus de 500,000 tonnes d'engrais par an.

Cette usine, représentant un investissement total d'environ 260 millions de francs, mettra à la disposition des consommateurs une gamme très étendue de produits distribués à travers le pays à partir de quatre cents points de stockage spécialement construits à cet effet.

L'Imperial Oil Ltd a maintenant terminé, en coopération avec Esso Research and Engineering Company, l'établissement des plans préliminaires à la construction de la première usine de polypropylène du Canada à Sarnia, dans l'Ontario. Cette usine permettra la fabrication d'environ 35,000 tonnes de polypropylène par an. La mise en service de cette installation est prévue pour 1971.

(Bulletin de l'industrie pétrolière)

Changements... (Suite de la page 8)

nétaires et fiscales. Malgré les restrictions, l'inflation continue à se manifester d'une façon vigoureuse. Ce climat tend à inciter les entreprises à investir maintenant et à gonfler leurs stocks dans l'espoir de payer plus cher plus tard. Une telle attitude psychologique tend à nourrir l'inflation et à la renforcer. Si l'on suppose que les restrictions réussiront tôt ou tard à ralentir d'une façon sensible le rythme d'augmentation des ventes (ou même de les faire baisser), les entreprises changeront leur comportement; elles investiront moins et tenteront de liquider leurs stocks ce qui contribuera à

ralentir davantage la production et à affaiblir les forces inflationnistes. Mais il y a plus: la hausse des investissements et des stocks réduira les besoins de financement et notamment les besoins de fonds externes même s'il se produit une légère baisse dans les profits non répartis aux actionnaires. Une baisse dans les besoins de fonds externes réduirait la demande de fonds sur les marchés financiers et permettrait une détente des taux d'intérêt. La banque de la Réserve Fédérale serait alors d'autant plus disposée à réduire les restrictions monétaires que la production réelle serait au point mort,

ou diminuerait légèrement. Diminuer le rythme d'augmentation de la production et, par ricochet, provoquer la liquidation des stocks et une réduction des investissements constituent donc les objectifs que recherchent les autorités monétaires. Ces phénomènes attendus ne se sont pas encore manifestés; on comprend l'impatience de tous ceux qui sont affectés souvent d'une façon injuste par les restrictions actuelles.

Dividendes trimestriels de la Cie Chemcell

Les dividendes trimestriels suivants furent déclarés lors de l'assemblée du conseil d'administration de la compagnie Chemcell Limitée qui a eu lieu récemment à Montréal.

43¼ cents sur les actions privilégiées série A DLRS 1.75; 25 cents sur les actions privilégiées série

A DLRS 1.00; 7 cents sur les actions ordinaires, plus un dividende additionnel de 5 cents par action ordinaire.

Ces dividendes seront payables le 31 décembre 1969 aux actionnaires inscrits aux livres à la fermeture des affaires le 22 décembre 1969.

SAVARD ASSURANCE INC.

DEPUIS 1900

757 EST, AVENUE MONT-ROYAL MONTRÉAL 176
522-3116

SOURCES ET UTILISATIONS DES FONDS DES ENTREPRISES AMÉRICAINES NON FINANCIÈRES

	Moyenne 1961-65		1966		1967		1968		1969 ¹	
	Dollar	Pour-cent	Dollar	Pour-cent	Dollar	Pour-cent	Dollar	Pour-cent	Dollar	Pour-cent
(milliards)										
Sources										
Total	69.5	100	101.1	100	94.8	100	112.9	100	121.0	100
Profits non-répartis aux actionnaires	15.5	22	24.8	25	21.1	22	22.0	19	22.0	18
Amortissement	30.7	44	38.2	38	31.2	33	44.3	41	47.0	39
Nouvelles émissions nettes	5.3	8	11.4	11	17.4	19	12.1	11	15.0	12
Actions										
Obligations	0.8	1	1.2	1	2.3	2	0.8	1	1.0	1
Changement dans les prêts	4.5	6	10.2	10	15.1	16	12.9	12	17.0	14
Prêts bancaires	7.4	11	12.1	12	10.7	11	14.1	12	17.0	14
Prêts hypothécaires	3.7	5	6.9	7	5.2	5	7.2	6	8.0	7
Autres prêts	2.9	4	5.3	5	5.5	6	6.9	6	8.0	7
Changements dans les comptes à payer	0.8	1	2.5	2	1.0	1	3.0	3	3.0	3
Changements dans les autres éléments du passif	5.7	8	7.8	8	3.1	3	9.8	9	11.0	9
Utilisation	4.9	7	6.8	7	1.3	1	10.6	9	9.0	8
Total	68.0	100	99.0	100	91.4	100	111.2	100	120.0	100
Construction, machinerie et équipement										
Changement dans les stocks	44.5	66	66.1	67	68.3	75	72.5	65	80.0	67
Comptes à recevoir	5.4	8	16.2	16	7.5	8	9.7	9	16.0	13
Actifs liquides	10.3	15	11.9	12	9.7	11	16.6	15	19.0	16
Autres actifs	2.7	4	1.1	1	0.8	1	8.9	8	3.0	3
Ecarts: moins utilisations	5.1	7	3.7	4	5.1	5	3.5	3	8.0	7
	1.5	2	2.1	2	3.4	4	1.7	2	1.0	1

1 Estimé — Source: Federal Reserve Board.

MARION, ROBIC & ROBIC

ci-devant

MARION, MARION

fondée en 1892

- Brevets d'invention
- Marques de commerce
- Droits d'auteur en tous pays

2100, rue Drummond
MONTRÉAL 25
Tél.: 288-2152-53-54

Il est souvent proposé d'accor-

L'économiste propose une technique de rationnement qui met tous les agents sur le même pied, et ainsi favorise la diminution des tensions sociales; c'est imposer à l'eau et à l'air un prix comme aux autres produits. Si on se limite à un seul secteur comme l'eau, on risque de simplement déplacer le problème de la pollution. Nous avons déjà noté à cet effet le cas de la Rhur. Déjà dans plusieurs municipalités, la consommation résidentielle et industrielle de l'eau est à la charge de l'utilisateur et

Jusqu'en 1967, on payait en France pour l'évacuation des eaux usées une "taxe de déversement à l'égout". Cette taxe assise sur la valeur locative était donc indépendante de la charge imposée par chacun au service d'assainissement et ne couvrait qu'une faible partie des dépenses de ce service. Pour l'économiste, ce système n'est pas efficace puisqu'il n'incite pas à économiser l'eau et à réduire la pollution. Depuis 1968, le sys-

Tarifier pour réduire la pollution, tel est la conclusion de l'économiste devant ce problème. Cependant, l'économiste est conscient que certaines difficultés doivent être résolues comme la pondération des différents polluants, l'unité administrative idéale, le problème de la surveillance, l'incitation à déverser les déchets aux périodes où la capacité d'absorption est la plus grande, nécessité de consolider l'épuration dans les usines d'une grandeur assez considérable pour bénéficier des économies de grande échelle. Même si l'implantation d'une politique idéale ne se fera que par étapes, l'économiste suggère d'introduire, des à présent, une première tarification. En un mot, il demande de tendre vers la vérité des prix.

(Suite de la page 5)

tains remaniements. Jusqu'ici, les montants de ces subventions étaient indéterminés. En effet, le ministère de l'Agriculture doublait, dollar pour dollar, les montants provenant d'autres sources pour la mise à effet des programmes des Cercles 4-H et pour le paiement des prix en argent offerts par les expositions. Il était impossible dans ces conditions de régler l'augmentation des affectations du gouvernement fédéral à ces deux rubriques.

Augmentation du coût des services

Les coûts de certains services seront augmentés pour mieux les aligner avec les avantages qu'en tirent les bénéficiaires. Les rajustements prévus pour la nouvelle année intéressent l'inspection des plantons de pommes de terre, l'inspection des navires, l'inspection de certaines cultures sur pied, l'inspection aux centres d'expédition des fruits et légumes, l'enregistrement de certains produits et de certaines installations, l'inspection et la quarantaine des animaux.

Les bénéficiaires de ces services paieront les droits accrus et les recettes provenant de cette source s'ajouteront au budget général du Ministère.

C'est la première fois que le ministère de l'Agriculture donne préavis de son budget et des changements au niveau de son programme. Dans le cas actuel le préavis est de plusieurs mois.

Les Affaires, lundi 22 décembre 1969

14. L'article 403 du Code muni-

15. L'article 12 ne s'applique pas aux décrets qui sont en vigueur en vertu de la Loi des décrets de convention collective lors de l'entrée en vigueur de la pré-

Il ne s'applique pas non plus aux décrets qui entreront en vigueur à la suite d'une requête qui en demande l'adoption et qui a été adressée au ministre du travail et de la main-d'œuvre avant le 22

Le Fonds Monétaire international décidait d'augmenter "la cotisation" des pays membres d'environ 30 pour cent. Les statuts de cet organisme prévoient dans ces cas qu'un quart des paiements doivent être faits avec de l'or. C'était une

M. Peter N. Carter, président de Magnetics International, devient vice-président exécutif de Ferro-Magnetics. M. N.R. Burrigge, A. C.A., contrôleur de la Magnetics, a été élu secrétaire-trésorier de Ferro-Magnetics.

100	275	790		105	615
'B'	3	823	770	-15	773
ax	31	19	17	-1	34
ont	573	75	66	69	3
re	152	30	38	-1	137
pp-L	173	40	38	28	-2
					27 1/2
od	33	33	35		45
ill	250	140	120	139	-9
it	129	65	58	63	-5
n	11	7	6	-1	4
gmac	80	19	18	18	-5
ierre	80	120	122	122	-7
ly	317	29	24	25	-3
ry	20	20	20	20	-1
g	30	20	29	40	-
ing	106	475	445	440	-5
estros	33	705	685	+10	930
ndam	41	31	27 1/2	31	-40
mac	201	220	237	215	+8
n Copp	1	19	19	19	-2
n Q	213	14	12 1/2	13	-1/2
g	56	42	39	40	-1
Duf	100	100	100	100	-95
Cdn.	112	59	51	56	-1/4
ern M	203	365	345	360	-41
g	88	17 1/2	17 1/2	17 1/2	-8
n	95	37	35 1/2	37	-1
oy	111	92	88	90	-118
ph	130	17	15 1/2	16 1/2	+1/2
rich	330	130	125	130	-55
in	355	35	31	35	-32
ns	135	180	165	180	-450
Br	665	615	665	+25	615
g	80	7	6 1/2	6 1/2	-10
n Con	42	180	160	+10	320
ac	195	15	14	15	-16 1/2
ac	15	14	14	+1/2	24

Pétroles et Gaz

190	17	545	+1	58	14
ex	540	55	55	+1	89
est G	353	610	520	570	-30
usac	530	110	130	150	-31
ers	30	260	215	249	+19
S	100	12	11 1/4	11 1/4	-19 1/2
N.E.	1627	62	40	42	-10
aman	56	330	300	+13	900
rt	110	265	23	24 1/2	+2 1/2
W	288	540	510	-10	254
Wit	1	390	370	+20	800
Bei	8	480	430	+40	1195
G	164	500	430	485	-10
Soll	3	26 1/2	24 1/2	26 1/2	-34
Prid	35	15 1/4	14 1/4	15 1/4	-27 1/2
S	38	104	98	104	+5
o S	118	30	27 1/4	29 1/4	-15
cnf	5	10 1/4	10	10 1/4	-15
Rio	189	12 1/2	11 1/4	12 1/2	-17 1/4
er	209	910	825	-20	7
ains	118	1	1	-25	660
Cdn	86	290	2	-25	460
Cre	44	340	3	-20	114
Pete	118	1	1	-23	375
de	974	175	1	-25	146
Lhoid	30	23	22	-	33
mil	1207	180	154	160	+22
320	320	1	1	-25	145
Ph P	130	700	660	680	-15
Hy	15	40	40	40	-76
Oil	15	485	470	-1	30
ains	11	25 1/4	24 1/4	+1	925
gains	265	46	41	44	-20
oro	185	119	105	100	-15
nt	43	57	55	56	-2
nt	566	225	120	125	+30
nt	34	390	360	390	-30
Conf	567	154	195	225	+30
ines	1686	20 1/2	16	18	-15
nt	11	725	700	725	-25
nt	122	65	60	65	-15
land	272	97	90	90	-4
nt	197	695	645	685	+5
nt	22	35	24	27	-3
er	5	325	250	250	-40
o	2021	102	90	100	+4
nt	139	45	36	45	-205
nt	228	120	140	120	-30
nt	220	125	105	124	+2
nt	267	182	168	174	-8
nt	187	115	90	105	-14
le					45
le S					29
thorn	80	38	37	37	-3
nt	80	940	890	900	-7
nt	14	10	10	10	-7 1/2
Y R S	63	23	21 1/2	21	-18 1/2
er	515	248	228	240	-1
nt					224
nt	183	164	151	155	-15
use	85	290	265	265	-265
nt	7	435	385	390	-20
nt	205	195	180	187	+2
nt	21	480	470	470	-125
nt	15	335	295	295	-10
nt	126	160	27 1/2	27 1/2	-7 1/2
nt	123	16	15 1/2	16	-25
nt	63	510	515	515	-15
nt	163	33	27	27	-3
nt					575
nt					490
nt					11 1/4
nt					875
nt	12	775	870	875	-75
nt	73	775	870	875	-10
nt	82	295	305	310	-75
nt					15 1/4
nt					1250
nt					330

M. Peter N. Carter, président de Magnetics International, devient vice-président exécutif de Ferro-Magnetics. M. N.R. Burrige, A. C.A., contrôleur de la Magnetics, a été élu secrétaire-trésorier de Ferro-Magnetics.

nouvelle inscription à la cote officielle de la bourse

Magnasonic Canada Ltd.

Un total de 1,037,500 d'actions ordinaires, sans valeur nominale ou au pair de la compagnie seront inscrites le vendredi 12 décembre 1969 sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal.

Leur symbole au téléscripteur: "M G S"

La catégorie: Industrielle

Siège Social: — 4980, rue Buchanan, Montréal (Québec).

Incorporation et nature de l'entreprise:

— La compagnie a été incorporée en vertu des Lois du Canada, par lettres patentes en date du 28 octobre 1954, sous le nom de I. Klein Ltd. Elle a acquis les affaires de M. Ignaz Klein, dont l'entreprise fut fondée en 1950. Le nom de l'institution fut changé en celui de Perfect Manufacturing & Supplies Corporation Ltd. en 1961 et elle fut désignée sous la raison sociale actuelle, le 24 juin 1969. Le 1er avril 1968, les actifs nets de Ruba International Corporation et de Magnasonic Industries Ltd., fondée en 1961 et 1964 respectivement par M. Klein et les membres de sa famille, furent acquis par la compagnie actuelle.

Cette dernière voit à la distribution exclusive au Canada d'une grande variété de produits identifiés sous les marques de commerce "Sanyo", "Grundig", "JVC Nivico" et "Kenwood". En outre, la compagnie distribue au-delà de 1,000 produits, sous sa propre marque de commerce, "Selfix", comprenant des microphones, des haut-parleurs, des écouteurs, des transistors, des transformateurs, du matériel de vérification et des cartouches de photographes. Ces produits sont vendus en gros à d'autres distributeurs électroniques et à d'autres fabricants. L'entreprise fabrique également des radios, des magnétophones et des magnétophones à huit pistes pour voitures, à prix populaires, sous le nom "Magnasonic".

La compagnie et Sanyo Electric Trading Co. Ltd., la succursale internationale de Sanyo, ont incorporé la compagnie Sanyo Canada Limited, afin de fabriquer des appareils de télévision au Canada. Chaque compagnie détient la moitié des actions émises de Sanyo Canada Limited et chacune est obligée d'investir \$150,000 en capital et la compagnie fera aussi un emprunt pour financer la production initiale.

Directeurs et administrateurs:

— MM. Ignaz Klein, président et administrateur, Outremont (Québec); Bernard Klein, vice-président exécutif et administrateur, Outremont (Québec); Reuben Klein, vice-président et administrateur, Toronto (Ontario); Emil Marx, vice-président, directeur général et administrateur, Laval (Québec); Robert Hirschel, c.a., vice-président — finance, secrétaire-trésorier et administrateur, côte St-Luc (Québec); Leo Rosentzweig, c.r., administrateur, Montréal (Québec).

Plus d'équité...

(Suite de la page 3)

tés. Certaines pourraient être réalisées à court terme comme les recommandations d'ordre linguistique dans les entreprises et particulièrement au Québec. D'autres impliquant des aspects économiques prendront plus de temps avant d'être satisfaites.

On peut supposer que ce troisième rapport de la Commission royale d'enquête influencera le législateur comme le premier rapport qui a eu pour conséquence la Loi votée l'année dernière sur les langues officielles.

Capitalisation:

Emprunts bancaires (obtenus)

Billets subordonnés 7 1/2 %

Capital-actions:

Actions ordinaires sans valeur

nominales ou au pair

Bénéfices: Etat combiné de bénéfices pour les quatre ans terminés le 31 mars.

Revenu

Bénéfices avant l'impôt

Bénéfices nets

Autorisées Emises et en

circulation

\$1,332,999

360,000

2,000,000

1,000,000

1,037,500*

A être

inscrites

Fluctuations aux Bourses de l'Ouest

Vancouver

Fermeture le vendredi 19 Décembre 1969

INDUSTRIELS

Val. Sem. Change	100's Ferm. net	Val. Sem. Change	100's Ferm. net
A-1 Steel 'A'	5.75b	Int. Hydro	3.00 + .25
A-1 Steel 'B'	4.00	Ionarc	3.75 + .05
Alcan	5.75	Inter. Land	4.05 + .10
Austin	4.10	Johnston Term.	7.25 + .30
Auto Marine Par	4.10	do Pld.	9.12 1/2
Banco	8.50 + .30	Key Industries	1.00 + .10
Bank of B.C.	19.00b	Keystone Bus. F.	4.00
Beirut Inv. Pld.	35.25	Madill S.	8.50
Black Bros.	7.00	Magadine	1.60 + .25
do Wts. 'A'	16.75	Mack-Cormack 'A'	1.60
do Wts. 'B'	2.95	do 'B'	1.60
B.C. Turf	3.40a	Mellon Real Es.	1.65 + .09
Burrard Mfg.	9.00b	Mohawk Ind.	5.25
C. West. Cord. 'A'	8.00	do Pld.	5.25
Capital Prop.	8.00	Nat. Hosp.	3.75
Capital Estates	2.00	Portcom	1.60 + .10
Capital Int'l.	4.00	do Wts.	1.30
City Savings	8.75a	N.W. Finance	3.95 + .05
Cornwall Ind.	1.55	Okan. Helicopt.	3.35 + .05
C'ningham Drug	13.00	Okan. Holdings	1.45 + .15
Daletech	3.75	Pace Ind.	2.65 + .05
Dawson Dev.	7.50	Pac. Coast Term.	5.00 + .62 1/2
Do Wts.	2.75	Pac. Ent.	2.60b
Doman Ind.	5.87 1/2	Pac. N. Gas	2.00
do Pld.	22.00b	do Pld.	16.00
do Wts.	10.50	Pac. Western Air	10.22 + .25
Driver Dev.	1.15 + .05	Potter Dist.	6.12 1/2 + .62 1/2
EDP Data	6.75	Redhill Ind.	4.75b
do Pld.	11.00b	Saratoga Process.	3.75
do Wts.	1.05 + .35	Saratoga Ind.	4.00
Field's Stores	9.50 + .25	Sun. Pub. 'A'	41.00
Fund Chemical	1.25a	do 'B'	40.62 1/2
Gill Interp.	11.50 + 12 1/2	Un. Equities	2.85 + .15
G. Nat'l. Land	1.10	Un. Prov.	2.75 + .15
Gri. Pac. In.	9.00 + 1.50	Un. Wts.	5.50
Grouse Mtn.	2.85 + .15	Wall & Red	2.40 + .35
Growers Wine 'A'	1.65	Wardair	2.40 + .35
do 'B'	1.65	Werner Real	1.75
Hamil Har.	3.90 + .30	West Corp.	8.00b
Hy's of Canada	4.00	West. Heritage Wts.	11.00
Int'l. Ind.	5.05	Whitcomb	1.75 + .05
Interplex	8.5	Whitcomb	1.75
Integ Wood	4.00	Wosks	7.50
Int'l Breweries 'B'	3.90		

MINES ET PETROLES

Abdodone	1.40 + .10	Bretland	7.00b
Adanac	2.25 + .05	Buchanan	1.05 + .00 1/2
Adera	.77 + .02	Butt Lake	3.60
Alcan Mercury	.19	Butt Lake	3.60
Alice Lake	.19	Buval	.24
Allied Roxana	.80 + .17	Calico Silver	.24
'Allison	.20b	Canbridge	.20b
'Alvira	.20b	Canbridge	.20b
Alwin	1.13	Cdn. Barranca	.20b
Anuk River	.39 1/2	Cdn. Fortuna	.18
Arctic Gold	.43	Can. Mining	.38b
Ardo	.49	Cariboo Bell	1.05 + .20
Arlington	.49	Cariboo Bell	1.05 + .20
Atlas Expt.	1.75 + .05	Cariboo Gold	1.00 + .01
Avino	3.15	Cascade Gold	.54 + .01
Balfour	1.50	Casino Mines	.54 + .01
Benson Mines	.50	Cassiar Cons.	.18 + .03
'Berton Mines	.50	Castle	2.60
Bison	1.95	Chataway Expt.	.25 + .02
Blue Star	.16	Churchill	7.05 + .20
'Bomarc	1.24b	Cleveland	.21b
Bornite River	.25	Coast Copper	5.25b
Boswell	.25	Coast Silver	5.25b
Brenda	14.00	Coleman 'B'	2.75b
Brennac	.62	'Colonial O.G.G.	1.75b

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

Val. Sem. Change

100's Ferm. net

* Un total de 37,500 actions sont réservées pour émission future. Actions à être libérées — 403,000

Régleur et agent de transfert: La Montreal Trust Company à Montréal, Halifax, Toronto, Calgary et Vancouver.</

nées sur une base de trois pour une.

Reichhold Chemicals (Canada) Limited est une compagnie associée de Reichhold Chemicals, Inc. qui est engagée, directement et par ses succursales, par ses compagnies associées et par ses compagnies licenciées, dans la fabrication et la vente de résine synthétique, de produits chimiques industriels et de matière colorante inorganique aux Etats-Unis et dans 20 autres pays. En vertu d'un accord daté du 13 avril 1959, tel

que modifié, la compagnie a obtenu pour une période de 25 ans à partir du 1er janvier 1959, une licence exclusive pour utiliser ses brevets d'inventions, ses formules, ses procédés, sa connaissance technique et sa marque de fabrique dans la fabrication et la vente au Canada de toute la résine chimique et synthétique étudiée et produite ou à l'être dans l'avenir par Reichhold Chemicals, Inc. pendant la durée de l'accord sur paiement d'une royauté.

La compagnie détient toutes les

actions ordinaires de ces succursales, Varcum Chemical Corporation (Canada) Limited, qui est présentement inactive, et The Canada Printing Ink Company Limited qui a été achetée le 18 juillet, fabrique une gamme complète d'encre et distribue des fournitures d'art graphique de marques reconnues.

Directeurs et administrateurs: — MM. Otto Jay Myers, président du conseil et administrateur, Chappaqua, New York; George Leon Hagen, président et administrateur, Clarkson (Ontario); Donald Gay

McNabb, vice-président exécutif et administrateur, Woodbridge (Ontario); Robert James Adams, vice-président — région de l'est et administrateur, Beaconsfield (Québec); William Arthur Weismann, vice-président — promotion des ventes et administrateur, Merrick, Long Island, New York; Louis Roy, vice-président — ventes de la région de l'est, Dorval (Québec); Brian Wilson Shields, secrétaire et administrateur, Toronto (Ontario); Brian Gallagher, trésorier, Willowdale (Ontario).

NOMINATION A L'IMPERIAL OIL



R. G. Reid

M. R. G. Reid, antérieurement directeur général du service de raffinage de l'Imperial Oil, est nommé directeur général du service de logistique. De création récente, ce service groupe le raffinage des carburants et l'approvisionnement en provenance de l'extérieur. A l'Imperial Oil depuis 1949, M. Reid est doté d'une vaste expérience des techniques et de l'économie de l'industrie pétrolière. Il s'était vu confier le poste de directeur général du service de raffinage en 1969.

Brameda Resources Limited

Un total de 10,000,000 d'actions, sans valeur nominale ou au pair ont été inscrites à la Bourse de Montréal le mardi 16 décembre 1969. Sur ce total, 6,598,228 d'actions sont émises et en circulation et 500,000 actions sont réservées pour émission.

Symbole au télescripteur: "B MR" Catégorie: Mine.

Siège social: — 1177 West Hastings Street, Vancouver (Colombie-Britannique).

Bureau d'enregistrement: — 901-900 West Hastings Street, Vancouver (Colombie-Britannique).

Incorporation et nature de l'entreprise: — Brameda Resources Limited a été constituée comme compagnie privée en vertu des lois de la Colombie-Britannique par un memorandum d'association le 27 février 1968 sous la raison sociale Thermochem Industries Limited. Le 25 juillet 1968 le capital-actions autorisé de la compagnie a été changé à 5,000,000 d'actions sans valeur nominale ou au pair, le 29 mai 1969 son nom a été changé à Brameda Resources Limited et le 30 juin 1969 ses actions ont été consolidées sur une base de 0.7 d'action pour chaque action émise et non-émise et son capital autorisé a été augmenté à 10,000,000 d'actions sans valeur nominale. La compagnie a été convertie en une compagnie publique le 4 août 1969 et elle a été incorporée au début afin d'acquiescer un procédé pour raffiner le soufre primaire et pour pouvoir acheter des propriétés de soufre où ce procédé pourrait être utilisé. Ce procédé et ces propriétés comprennent la propriété du nom de "Sulphurdale" qui est en train de commencer ses exploitations près de Cove Fort, Utah.

Régistrare et agent de transfert: — La Canada Permanent Trust Company à Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary et Halifax.

Le marché des obligations

COURS DU VENDREDI

Semaine finissant le 19 Décembre 1969

Renseignements fournis par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Gouvernement du Canada			OFF. DEM.			OFF. DEM.			OFF. DEM.			OFF. DEM.			OFF. DEM.			OFF. DEM.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
OFF. DEM.			Manitoba			3 1/2-76-78			68			70			Ontario			3 1/2-76-78			68			70			Quebec			6 1/2-86			82			83			BC Forest			5 1/2-89			62			MacMillan BI			5 1/2-78			81			83																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
6	Feb/70	99.62	99.67	Do	6/77-80	79	81	Do	4/69-72	88 1/2	90	95 1/2	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83	Do	5 1/2-85-89	63 1/2	83

LE LIVRE BLANC ET L'INDUSTRIE MINIÈRE:

enjeu: la croissance économique

Transposées en termes de loi, les dispositions du livre blanc touchant l'industrie minière et la fiscalité affecteraient défavorablement un nombre très considérable de Canadiens. Leur niveau de vie, leurs chances d'avancement, leurs économies, leurs décisions en matière de placements, voire même l'endroit où ils habiteraient, en subiraient durement les contre-coups. En résumé, c'est tout leur mode de vie qui serait affecté.

Comment les dispositions fiscales actuelles stimulent l'expansion minière

La politique de base des gouvernements canadiens successifs a été d'encourager la mise en valeur de nos richesses minérales, présumant qu'un tel développement contribuerait à la prospérité de tous les Canadiens. Cette politique a donné lieu à certaines dispositions fiscales reconnaissant le caractère particulier "d'épuisement" de l'industrie minière et les risques financiers attachés au développement minéral.

Ces stimulants fiscaux ont constitué l'une des politiques économiques des plus favorables adoptées dans ce pays. Il en résulte que l'industrie minière est devenue une force économique importante au sein d'une économie canadienne saine et vigoureuse.

Effets néfastes sur l'industrie minière

Le livre blanc propose l'élimination des stimulants fiscaux actuels. Malgré les alternatives recommandées par le gouvernement pour remplacer ces stimulants, la somme des impôts payés par l'industrie minière, si une telle législation était adoptée, serait considérablement plus élevée que celle payée par les autres industries et par les industries minières des principaux pays concurrents.

Les effets précis devront être mesurés à la lumière de l'activité minière sur le plan individuel. Toutefois, une chose est certaine: les effets généraux suivants se feront sentir:

1. Un déclin des capitaux internes destinés à l'expansion minière.
2. Un ralentissement de capitaux étrangers dans le domaine minier.
3. Une baisse radicale de l'exploration et de la mise en valeur des mines.
4. Un nombre réduit de nouvelles mines.
5. Une baisse dans les exportations de minéraux, lesquelles

représentent actuellement un tiers des exportations globales du Canada.

6. Aucun stimulant favorisant l'investissement dans les installations existantes et les usines de traitement du minerai.
7. L'économie régionale, et plus particulièrement les régions du nord, serait gravement et défavorablement atteinte.

Quels seraient les effets sur vous

Dans le secteur industriel, un Canadien sur quatre compte, directement ou indirectement, sur l'industrie minière pour vivre. À titre de clients, nos industries manufacturières dépendent pour une large part de l'industrie minière, en ce qui concerne une vaste gamme de produits. Un déclin de l'activité minière entraînerait une perte substantielle des affaires pour ces industries. Ceci amènerait une baisse dans le domaine de l'emploi. Par ailleurs, l'expansion de nos réseaux de transport s'en trouverait amoindrie, étant donné que le secteur minier lui confie aujourd'hui au-delà de 40 pour cent de son tonnage. L'avenir de plusieurs centres établis et de nouvelles villes serait aussi compromis. Nos ventes de produits miniers à l'étranger accuseraient une baisse notable ce qui diminuerait d'autant pour le Canada son pouvoir de maintenir une politique favorable au développement du commerce international. Ceci affecterait nos industries secondaires et nos industries de service, et nous priverait de nombreux produits auxquels nous sommes habitués.

Des propositions seulement

En principe, le livre blanc reconnaît que l'industrie minière possède des caractéristiques d'un genre particulier qui exigent un traitement fiscal spécial. Toutefois, la façon avec laquelle on tente d'appliquer la reconnaissance de ces faits nie d'elle-même ce principe. M. Benson a lui-même souligné que les propositions du livre blanc ne sont que des "propositions". Ceci est d'une importance cruciale, car une action législative sur ces propositions telles qu'elles sont présentées entraînerait non seulement un déclin sérieux de l'expansion de l'industrie minière, mais pourrait aussi produire un effet à long terme des plus néfastes sur le niveau de vie de tous les Canadiens.

La croissance économique du Canada et votre avenir sont en jeu.

Le Canada compte sur l'industrie minière

L'Association minière du Canada.

